



Aide financière aux études p. 5

Quand les collègues privés siphonnent l'argent et donnent des formations inutiles...



Occupation en Irak p. 7

Comment justifier la guerre contre l'Irak par les grandes lois de la science.



Face à claques p. 10

La technique du Pratte-à-Penser, ou l'art de dire n'importe quoi!

Le Couac

Un drôle d'oiseau

Vol. 8 • n° 07

Avril 2005

3,50\$



10 PAGES!



L'ordre du temple scolaire

PAR NORMAND BAILLARGEON

À l'université, nos professeurs essayaient de nous vendre de l'intelligence: mais il n'avaient pas un échantillon sur eux.

— Coluche

ON APPREND CES JOURS-CI que les enseignantes et enseignants du secondaire demandent le report de cette réforme de l'éducation qui est en cours chez nous depuis quelques années. C'est très bien et il faut les féliciter et les appuyer.

Mais ce n'est pas assez. Cette réforme est en effet, d'un bout à l'autre, une triste aberration. En conséquence, elle ne doit pas seulement être reportée mais carrément annulée et tout ce qui avait été mis en oeuvre doit être défait. Pour le montrer, arrêtons-nous un moment pour rappeler comment elle a été conçue et implantée.

À l'entrée, des idées confuses, produites et poussées par les mandarins de l'éducation au Québec: des «chercheurs» en «sciences» de l'éducation et de savants fonctionnaires du ministère. Le domaine est d'une faiblesse intellectuelle notoire et les concepts fondamentaux de la réforme en feront une fois de plus la preuve.

D'abord, d'inénarrables compétences, certaines d'entre elles «transversales», auxquelles personne n'a jamais rien compris et pour cause.

Ensuite, une théorie du savoir et de la science boursoufflée d'au-

tant de prétention et de bêtise que de mépris du savoir – et appelée «constructivisme», un délirant bidule auquel aucun philosophe ou épistémologue sérieux n'a jamais accordé le moindre crédit.

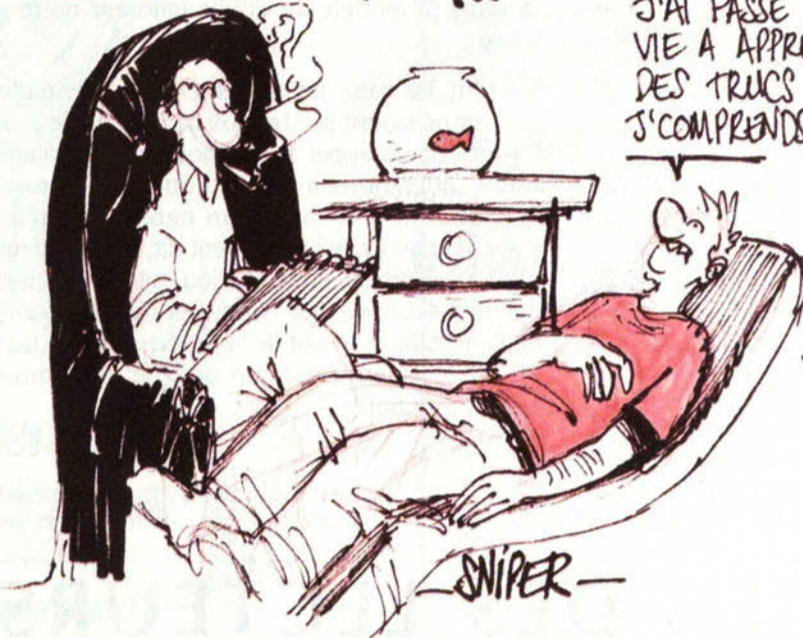
Puis une psychologie de l'apprentissage qui est l'exacte négation de tout ce que la recherche sérieuse et la psychologie cognitive nous ont appris.

Finalement, inspirée de tout ça, une pédagogie de projets remontant à W. Kilpatrick et qui a produit de telles catastrophes que même John Dewey, chef de file de l'éducation progressiste, a senti le besoin de s'en distancer.

Cette immanquable poutine une fois produite et publiée dans des publications largement bidon, arbitrées par la coterie de petits amis, il a fallu convaincre la société qu'il était judicieux de l'adopter en pratique. Ce fut facile, puisque dans ces milieux, relativistes et irrationalistes à mort, l'idée même de recherche est honnie en même temps que celles de vérité, de savoir et de raison.

On évaluera donc la réforme en envoyant, c'est authentique, un des mandarins se promener dans quelques écoles où on l'implantait à l'essai. Il reviendra de son expédition en disant qu'il a été tellement attentif à tout ce qui se passait dans ces écoles que s'il eut été scout, on l'aurait appelé Oreille Tendue et

CES ETUDIANTS QUI S'ENDETTENT POUR S'ABRUTIR!!!



Plume Alerte. Il assura aussi que tout allait très bien. Ce que je viens de dire est authentique. Juré craché. Et de toute façon, ça ne s'invente pas. La réforme, débile dans ses fondements, a donc été évaluée par Plume Alerte et Oreille Tendue! Une réforme qui représente des milliards de dollars et qui met en cause la formation de générations de gosses!

Fort de l'expertise de Plume Alerte, la mise en oeuvre s'est donc enclenchée. Nous en sommes là.

Revenons à la décision des enseignantes et enseignants du secondaire de demander le

report de la réforme. Je leur dis: vous devez absolument faire plus et montrer que vous avez quelques échantillons. Votre métier est d'enseigner des savoirs, d'outiller pour la réflexion critique et de transmettre de la culture: faites la preuve que vous possédez de ces précieux biens et que vous, au moins, les respectez. Prouvez-le en disant sans détours que cette réforme est de l'anti-savoir, de l'anti-réflexion, de l'anti-culture, bref: un tissu d'ignorance, de sottise et d'inculture. Et dites-le avec d'autant plus de force que ce sont les plus démunis qui pâtiront le plus de cette réforme: tous ces enfants des milieux pauvres qui n'ont pas, eux,

ce luxe des familles culturellement et économiquement favorisées de pouvoir trouver hors de l'école ce que celle-ci a renoncé à dispenser.

Enseignants, il n'y a aucune gêne à dire que vous ne comprenez pas le concept de compétence transversale: il est incompréhensible. Pas de gêne non plus à dire qu'on doute du bien-fondé de l'approche par compétence: elle est mal fondée. Aucun déshonneur à avouer ne rien entendre au constructivisme radical: aucun philosophe compétent ne prend ces âneries au sérieux. Seuls les

Voir page 5: Scolaire

Certificats de sécurité: Libérons les cinq en 2005!

LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE D'ADIL CHARKAOU, en février 2005, est une brèche ouverte dans les certificats de sécurité, cette mesure discriminatoire et démesurée qui ne s'applique qu'aux immigrants et réfugiés et qui permet d'emprisonner sans aucune accusation des personnes durant des années, sur la base de soupçons et de ouï-dire.

Ces certificats sont également profondément pernicieux. Ils sont émis en invoquant une disposition de la Loi sur les immigrants et la protection des réfugiés et ont donc un caractère permanent, contrairement aux mesures de guerre qui ne sont appliquées temporairement que durant un conflit. De plus, les certificats de sécurité ne s'appliquent qu'aux immigrants et réfugiés, alors que les mesures de guerre s'appliquent également aux citoyens canadiens. De par leur caractère permanent et exclusif aux immigrants, le risque est grand que les injustices perdurent en l'absence de tout danger à la sécurité nationale et dans l'indifférence générale.

L'histoire nous apprend que les progrès réalisés en matière de droits humains sont fragiles et susceptibles d'être attaqués lorsque l'État se sent menacé (voir La discrimination, une longue tradition canadienne, en page 4). C'est pourquoi nous devons craindre et combattre des mesures tels les certificats de sécurité qui

suspendent les règles de justice fondamentales pour des raisons de «sécurité nationale».



Fort heureusement, de plus en plus de gens se mobilisent contre les certificats de sécurité et les tribunaux ont ouvert de nombreuses brèches dans les mesures «antiterroristes» en Angleterre, aux Etats-Unis et au Canada au cours des derniers mois. De plus en plus de députés fédéraux de toutes les allégeances se positionnent contre cette mesure et le NPD a présenté une motion en Chambre pour exiger leur abolition. Ces petites victoires ravivent l'espoir de voir sous peu la disparition complète des certificats de sécurité.

En attendant, la libération conditionnelle n'est possible que pour les immigrants reçus (comme Adil Charkaoui). Quatre hommes musulmans visés par des certificats de sécurité, tous des réfugiés, sont toujours détenus dans des conditions difficiles. On ne sait quand ils pourront faire valoir leurs droits.

• Mohammed Mahjoub est emprisonné depuis près de cinq ans sans accusation, malgré le fait qu'il est marié et père de trois enfants. Il a été confiné à l'isolement pendant deux ans et n'a eu droit qu'à quelques minutes de visite «contact» avec ses enfants et sa femme au cours des dernières années. Mahjoub a

connu la torture en Égypte, son pays d'origine.

• Mahmoud Jaballah, marié et père de six enfants, a réussi le tour de force de faire tomber en cour le premier certificat de sécurité émis contre lui en 1999 et pour lequel il a passé neuf mois en prison. Il a été arrêté suite à l'émission d'un deuxième certificat, malgré le fait que le gouvernement n'avait aucune preuve nouvelle contre lui. Il est détenu pour ce deuxième certificat depuis août 2001. Jaballah a connu la torture à sept reprises en Égypte, pays vers lequel le Canada veut le déporter.

• Hassan Almrei est emprisonné depuis octobre 2001 et a passé presque toute cette période d'incarcération en isolement, ce qui constitue selon la Cour Suprême un traitement cruel et inusité. Il a dû faire deux grèves de la faim, la première fois pour que sa cellule soit chauffée et pour obtenir une paire de souliers, la deuxième fois pour faire cesser le harcèlement d'un de ses geôliers.

• Mohamed Harkat a été arrêté lors de la Journée internationale des droits humains, le 10 décembre 2002. En juillet 2003, ses audiences ont été suspendues lorsque deux de ses avocats ont reçu des menaces de poursuites de la part du gouvernement. Les audiences sont terminées depuis décembre 2004 et une décision vient juste d'être rendue: il risque l'expulsion.

MARTIN POIRIER

DOSSIER DISCRIMINATION RACIALE ET PROFILAGE ETHNIQUE EN PAGE 4

Faux-semblant de justice

Qu'ont en commun Adil Charkaoui et Martha Stewart? Les deux doivent, sur ordre de la justice, porter un bracelet électronique qui permet de les repérer. Ce qui les différencie? Alors que Charkaoui n'a pas encore le sien après trois semaines de liberté conditionnelle, Martha Stewart s'est fait enfermer dès avant sa sortie de taule. Une autre différence: Stewart a réussi à faire 600 millions \$US pendant sa captivité, alors que Charkaoui a tout perdu et que sa famille s'est endettée.

Conte moral

Le PDG de Boeing, le deuxième plus gros fabricant d'armes au monde, a été congédié parce qu'il a eu une «aventure» avec une collègue de travail. La prude «Amérique» ne voit pas de mal quand une compagnie fait des milliards en fabriquant des bombes qui tuent les civils innocents par milliers, mais elle se scandalise quand son patron torpille la moule d'une subalterne. Moralité: aucune.

Image de marque

Les Beaudoin père et fils chercheraient un slogan choc pour redorer l'image plutôt ternie de Bombardier. Nous leur suggérons: «Bombardier sait voler».



Le Couac fait un bras d'honneur à Québec

FIN FÉVRIER, La Presse titrait: « Québec rompt sa relation de 15 ans avec Benjamin ». L'Empire PKPien a en effet décidé de mettre fin au contrat qui le liait à Messagerie de presse Benjamin, le plus important distributeur de périodiques au Québec. Benjamin distribuait sept des plus gros titres de Québec. Des magazines comme 7 jours, Le Lundi, Dernière heure, où l'Empire montre son parti pris pour l'intelligence et le propos socialement utile...

PKP a donc décidé, en vertu de sa politique de convergence, que son propre service de distribution, Messageries Dynamiques, allait faire le boulot. Pour l'instant, Benjamin ne sait pas si la perte de ce contrat va affecter le nombre de ses employés. Chez Messageries Dynamiques, on sait d'ores et déjà que l'augmentation radicale du volume des livraisons n'affectera en rien le nombre d'employés: aucune embauche n'est prévue.

Le Couac était distribué par Messageries Dynamiques depuis ses débuts. Cela nous permet d'avoir une diffusion sur l'ensemble du territoire québécois. Par contre, nous sommes probablement l'un de ses plus petits clients et le moins qu'on puisse dire, c'est qu'on ne se bouscule pas au portillon pour trouver des façons d'améliorer notre visibilité. C'est pourquoi, toujours à contre-courant, et surtout ne supportant plus qu'environ 25 % du temps de ses bénévoles tombe dans les poches de PKP¹, Couac World Inc a décidé de suivre le chemin inverse de Québec Inc et de quitter Messagerie Dynamique pour Benjamin!

Les investisseurs de Wall Street ont applaudi à l'annonce de cette nouvelle rassurante permettant de maintenir de justesse l'équilibre des marchés... De

notre côté, on espère ainsi augmenter nos ventes en kiosque. Car si votre drôle d'oiseau picosse depuis sept ans et demi maintenant tous ceux qui le méritent, il aimerait parfois le faire autrement que le couteau sur la gorge. Bien sûr nous savons que produire un journal indépendant comme le Couac a un prix et notre bénévolat le prouve, mais cela implique aussi des coûts et là, il faut du fric. C'est pour nous aider à assumer notre fardeau financier que, comme vous pourrez le constater en page 9 de ce numéro, nous lançons une campagne d'abonnement à prix réduit en collaboration avec L'Aut'journal et Le Mouton Noir, deux autres publications indépendantes.



Photo tirée d'un appel contre la censure de la Fédération Anarchiste. Paris, 1995.

Le Couac, comme les autres publications indépendantes, manque de visibilité, en particulier parce qu'il ose critiquer directement les biais de la presse commerciale à grand tirage et l'information spectacle. En retour, on préfère nous ignorer de peur de nous faire de la publicité. Combien de lecteurs potentiels du Couac ignorent notre existence?

Souvent, les gens ont vaguement entendu parler de nous et ne savent pas trop où se procurer le journal. C'est donc un appel à tous nos lecteurs: parlez de nous, aidez-nous à mieux nous faire connaître. Pourquoi ne pas inciter un parent ou un ami à s'abonner au Couac? Autrement dit, pourquoi ne pas offrir à vos proches la jubilation mensuelle que procurent nos brèves, nos dessins et nos textes en plus de contribuer à l'essor de la presse indépendante et à l'écroulement prochain de tous les Empires? Hein, pourquoi?

L'ÉQUIPE DU COUAC

1- Le distributeur prend 25% et le marchand 20% du prix de chaque numéro vendu en kiosque.

POUR LA 6^E ANNÉE CONSÉCUTIVE
LE SALON DU LIVRE ANARCHISTE DE MONTRÉAL

SAMEDI, 21 MAI 2005
2515 RUE DELISLE • 10H - 13H
<http://anarchistbookfair.taktik.org>
INFO tel: (514) 859-9090 anarchistbookfair@taktik.org

L'équipe du Couac sera sur place pour répondre à toutes vos questions sur le sens de la vie.

Un oubli

Vous aurez remarqué que le dessin de Une du mois dernier n'était pas signé. Vous aurez probablement reconnu le style de Sniper. Il avait oublié de le signer et nous, au montage, avons oublié de le faire à sa place.

► PLOGUES

cinema politica

CINÉMA POLITICA UOAM présente des documentaires traitant d'enjeux politiques, économiques, sociaux, environnementaux et culturels, en présence des réalisateurs et d'organismes oeuvrant pour ces enjeux. C'est gratuit, à 18h, les lundis 4, 11 et 18 avril, au bar Le Grimoire de l'UOAM (450 Ste-Catherine Est, local A-M640). <http://www.cinemapolitica.org>

À l'affiche: 4 avril: *Musiques Rebelles Américas*, de Marie Boti et Malcom Guy. 11 avril: *Bacon le film*, de Hugo Latulippe. 18 avril: *L'île aux fleurs*, de Jorge Furtado, suivi de *Surplus: terrorized into being consumers*, de Erik Gandini et Johan Söderberg.

L'état de la planète

Après quatre ans d'absence, **L'état de la Planète 2005** du Worldwatch Institute est à nouveau publié en version française. Ce rapport annuel décrit avec précision l'état de santé de notre planète. Cette année, le thème est « redéfinir la sécurité mondiale ». Selon l'institut Worldwatch: « La guerre contre le terrorisme détourne l'attention du monde des causes profondes d'instabilité. » Le fric récolté par la vente de l'ouvrage sert à financer de la recherche environnementale dans les pays francophones.



Vision d'avenir

Jean Saulnier, monteur et documentariste, décédait fin mars. Son dernier film, *La famine du bois*, traite d'une situation qui pourrait bien nous arriver si on continue à couper toutes nos forêts: « En octobre 1871, les Montréalais sont accablés par une vague de froid si intense qu'ils se voient rapidement en pénurie de bois de chauffage pour affronter les plus rigoureux mois de l'hiver. Les plus démunis de la société en souffrent cruellement et des décès ne tardent pas à se produire. » Le court métrage de 29 minutes sera présenté à Télé-Québec les 19, 20 et 23 avril.

COURRIER DES LECTEURS

La soif du savoir

Faire la grève, selon le ministre Fournier, revient à refuser « l'accès aux études pour faciliter l'accès aux études ». Il a tout faux. C'est justement pour garantir l'accès à la scolarité post-secondaire que les jeunes se mobilisent massivement, jusque dans certaines écoles secondaires. Ils usent de leur esprit critique pour faire comprendre aux élus que l'avenir des générations futures en dépend. C'est un cri du cœur raisonnable qui doit être entendu.

M. Fournier prétend aussi que les finances du Québec ne permettent pas de réinjecter les 103 millions. L'argument ne tient pas la route, d'autant plus que le Québec a les moyens financiers d'assurer une éducation beaucoup plus accessible. Nous aurions même la possibilité d'offrir la gratuité scolaire.

Mais, au lieu de comparer sans cesse notre modèle distinct à celui des autres provinces canadiennes et des États-Unis, pourquoi ne pas regarder du côté de l'Europe? Huit pays du vieux continent n'exigent aucun frais de scolarité aux étudiants. En Suède, en Finlande, au Danemark et en Norvège, le taux de fréquentation des études post-secondaires est supérieur à 75%. Au Québec, il avoisine à peine les 53%.

Si nous voulons former une jeunesse apte à prendre des décisions éclairées dans un système démocratique, l'acquisition de connaissances est essentielle. Après tout, l'éducation

sert d'abord à former des citoyens critiques, curieux et actifs. C'est donc l'esprit des Québécois qui sort appauvri des politiques libérales. Mais les étudiants ne sont pas dupes. Ils ont soif de savoir et de solidarité.

Alexandre Shields, Montréal

Appels inappropriés

Mercredi 9 mars, 14h, j'appelle au bureau du ministre Fournier pour lui faire part de mon indignation face à la situation actuelle dans le dossier de l'éducation au Québec. Un moyen de pression bien simple, vous en conviendrez. Un message poli, sans menace ni violence, peut-être un brin émotif... on pourra me le reprocher. À ma grande surprise, je reçois un appel d'un agent de la SQ le lendemain après-midi.

« Bonjour monsieur, le bureau du ministre a confié les messages de la boîte vocale à la SQ. Nous avons le devoir de protéger la sécurité de Monsieur Fournier et nous aimerions savoir qui êtes-vous? Étiez-vous à Châteauguay mercredi? Votre appel s'est retrouvé dans un lot d'appels inappropriés, faits au mauvais moment et à la mauvaise personne. »

Je vous laisse juger de la pertinence de ce suivi. Nous parlions du « mode menace » il y a à peine quelques jours, pouvons-nous maintenant parler d'intimidation? De surveillance? De contrôle? Bon, allez... Nous vivons dans une démocratie,

non? Mais j'oubliais, s'exprimer librement peut parfois nous causer quelques ennuis...

Nous continuons les moyens de pression.

Guertin Tremblay, Montréal

Les États-Unis avant tout

L'armée étasunienne a tué déjà par erreur quatre Canadiens en Bulgarie et un Italien en Irak. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elle a la gâchette facile, l'armée amerloque. Après les cas avérés d'exécution sommaire et de torture de prisonniers, on peut aussi penser que pour elle la vie d'un étranger vaut moins que celle d'un Étasunien.

Ce qui vaut pour l'individu vaut aussi pour le pays. Voilà pourquoi l'aventure de la superpuissance étasunienne dans le monde est dangereuse, car ce qui la motive avant tout c'est la protection de son territoire et de son mode de vie. Tous ses jeux de coulisses dans le monde ne visent que cela. À la limite, le monde peut prendre fin pourvu que les États-Unis soient saufs.

Sylvio Le Blanc

Écrivez-nous!

Le Couac publie les courts commentaires de ses lecteurs. Le courrier électronique demeure la meilleure façon de nous joindre (texte@lecouac.org). Sinon, une disquette par courrier postal: Le Couac, CP. 222 Succ. D, Montréal (Québec) H3K 3G5.

Le Couac

c.p. 222 succ. D,
Montréal, Québec, H3K 3G5
Téléphone : (514) 596-1017



Vous voulez collaborer au Couac? Vous pouvez nous faire parvenir vos textes/dessins/photomontages par courriel, via notre site Internet: www.lecouac.org.

Fondé en 1997 par Pierre de Bellefeuille et Jean-François Nadeau
« Vice-président à l'information et éditeur adjoint »: David Ledoyen
Co-Rédacteurs en chef: Jacques Bouchard, Bruno Dubuc, Marco Silvestro
Collaborateurs: Normand Baillargeon, Pierre de Bellefeuille, Claude G. Charron, Clode De Guise, Frédéric Dubois, Francis Dupuis-Déri, Jean-Marie Laliberté, Michaël Lessard, Jean-François Mercure, Martin Petit, Martin Poirier, Michel Rioux, Valentin Tardi, Simon Tremblay-Pepin, Alain Vadeboncoeur, Pierre Vadeboncoeur, Ramon Vitesse.

Illustrations et photos: Simon Banville, Bobidoche, Boris, Charb, Luc Giard, Kérozen, Serge Ferrand, Charlotte Lambert, Marco Silvestro, Sniper, Richard Suicide, Ramon Vitesse.

Graphisme: France Mercier *

Imprimé par: les travailleurs et travailleuses syndiqués-es de Payette et Simms inc.

Distribué par: Messageries de Presse Benjamin Inc.

Nous remercions chaleureusement *Charlie Hebdo* pour sa collaboration.

Abonnement et publicité: lecouac@vif.com (514) 596-1017.
ISSN 1480-2074 • N° de publication (Poste Canada) 1213369
Imprimé au Québec

POUR S'ABONNER

Par téléphone: (514) 596-1017

Par la poste: Le Couac

CP. 222 Succ. D, MONTRÉAL (Québec) H3K 3G5

Adressez votre chèque à: Le Couac.

OFFRE SPÉCIALE
Un an 25 \$
taxes incluses



- Abonnement d'un an: 30,42\$ + taxes = **35,00\$**
- Abonnement de deux ans: 52,15\$ + taxes = **60,00\$**
- Abonnement institutionnel et de soutien: 52,15\$ + taxes = **60,00\$**
- Abonnement de groupe d'un an (10 copies par parution): 225,98\$ + taxes = **260,00\$**
- Abonnement d'un an à l'étranger: 43,46\$ + taxes = **50,00\$**

Nom _____

Adresse _____

Code postal _____ Téléphone _____

Courriel _____



La déchéance de Lucien

Chez un tailleur de pierre
Où je l'ai rencontré
Il faisait prendre ses mesures
Pour la postérité.

— Jacques Prévert

À TRENTE ANS, EN 1968, il écrivait des discours pour Pierre Elliott Trudeau. «C'est un homme en qui beaucoup d'espoirs ont été investis», a-t-il déclaré à la mort du grand homme en qui beaucoup d'espoirs avaient été investis.

À quarante ans, il se faisait exécuter des hautes œuvres péquistes en acceptant de participer à l'opération la plus antidémocratique jamais perpétrée par un gouvernement québécois: l'adoption par l'Assemblée Nationale, en quelques heures, de quelque 65 000 pages de décrets gouvernementaux devant tenir lieu de conventions collectives pour les dizaines de milliers de travailleuses et de travailleurs de la fonction publique et des grands réseaux de la santé, des

cois qui se retrouvait dans un rapport de forces comme il n'en avait jamais eu avec le Canada anglais. Comme s'il avait décidé de faire tourner à l'envers l'engrenage. Comme si, voulant remonter le temps pour mieux effacer la fulgurance du 30 octobre, il avait décidé d'embrayer à reculons.

Cela a donné le déficit zéro et les désastres qui ont suivi en santé et en éducation. Et quand le grand homme a tiré sa révérence sous le faux prétexte de l'affaire Michaud, le PQ avait vu son membership fondre comme neige au soleil sous sa gouverne, passant de 300 000 à 80 000 membres.

Depuis qu'Achille s'est retiré sous sa tente, il sort prendre l'air en monnayant son passé réputé glorieux dans les couloirs feutrés du cabinet d'avocats d'affaires Davies Ward Phillips & Vineberg n'ayant pas, semble-t-il, les moyens de défendre la veuve et l'orphelin. Celui sous la gouverne duquel ont été mis en place les appareils de loterie vidéos, devenu

Faut-il chasser Alain Juppé ?

TOUTE UNE POLÉMIQUE À PROPOS D'ALAIN JUPPÉ, ancien premier ministre de France, qui a été invité à venir enseigner à l'École nationale d'administration publique du Québec (ÉNAP). Ses états de service le qualifient amplement, mais le hic, c'est qu'il a été jugé coupable en France de «prise illégale d'intérêts» et condamné à quatorze mois de prison, avec sursis, et à un an d'inéligibilité à exercer un mandat public. Cette faute remonte à l'époque où Juppé était le bras droit de Jacques Chirac, qui a lui-même une poursuite semblable lui pendant au bout du nez, qu'on relancera dès qu'il ne sera plus président de la République.

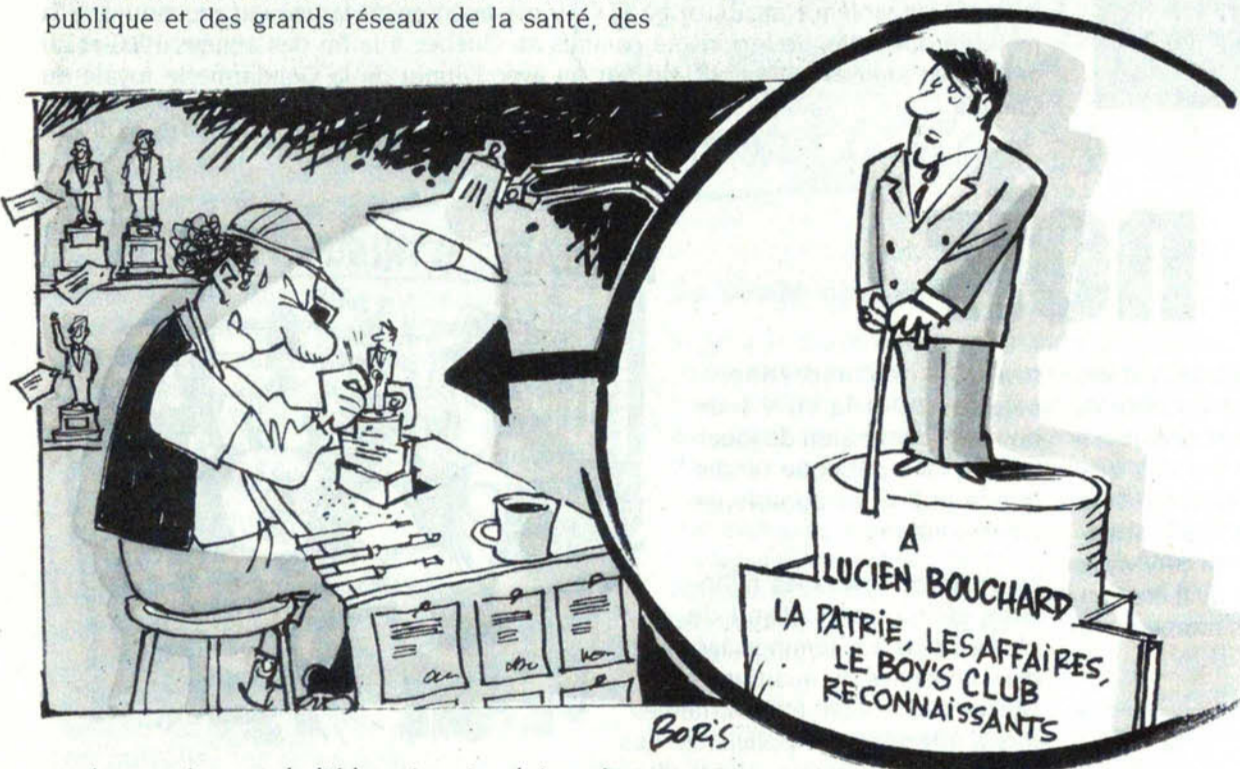
Alain Juppé n'a été qu'un rouage dans un système comptant de nombreuses complicités, dirigé par l'actuel président de la République.

Réaction négative d'éminentes personnalités québécoises, notamment Guy Rocher et Gérard Bouchard. En réponse à cette réaction, le riche intellectuel très *people*, dans le sens français actuel du terme, Bernard-Henri Lévy fait une colère noire. Il s'agit, à son dire, du «spectacle désolant donné par ces mandarins se conduisant, quarante ans après McCarthy, comme les chasseurs de sorcières d'une Salem new-look». L'avis de Lévy ne m'influence guère. Il se donne lui-même en spectacle.

Mais réfléchissons un peu. Juppé n'a vraisemblablement été qu'un rouage secondaire dans un système comptant de nombreuses complicités et dirigé, au sommet, par l'actuel président de la République. La justice française a longtemps toléré les combines de ce genre, qui permettaient aux partis politiques de se financer. Vu notre scandale des commandites, qui comporte des complicités québécoises, le Canada ne peut guère faire étalage de vertu. Par sa condamnation, Juppé a payé sa dette envers la société. On peut imaginer qu'il a appris sa leçon. Sa complicité, pour l'enseignement, est intacte.

Les Européens qui sont intervenus dans la polémique voient dans l'opposition à la venue de Juppé l'influence au Québec du néo-protestantisme étasunien. Ce lien me paraît ténu, mais on ne peut nier une certaine influence de nos voisins du sud, influence qui peut parfois avoir de bons côtés. Quoi qu'il en soit, la présence de Juppé dans le corps enseignant de l'ÉNAP, présence européenne, présence française, pourrait avoir un effet équilibrant.

PIERRE DE BELLEFEUILLE



services sociaux et de l'éducation. Les lois spéciales adoptées à cette époque sont encore aujourd'hui rien de moins qu'un œil au beurre noir pour la démocratie. Il était le chef négociateur de cette opération.

À cinquante ans, Secrétaire d'État responsable des langues officielles dans un gouvernement conservateur à Ottawa, il faisait adopter en juillet 1988 la loi C-72 sur les langues officielles, consacrant l'intention d'Ottawa d'intervenir plus profondément encore dans le tissu social du Québec pour y assurer la défense et la promotion de... l'anglais. Il avait répondu à la commande du Commissaire aux langues officielles, l'impayable D'iberville Fortier, qui avait soutenu, sans rire, que la langue anglaise était en péril au Québec...

Dix ans plus tard, celui qui avait entrepris son rôle de Premier ministre du Québec en demandant à son nouveau Cabinet: «Osez!», devait dire aux délégués du PQ qui voulaient rétablir la loi 101 dans sa portée d'origine: «Je n'oserais plus me regarder dans un miroir si cette chose était adoptée...»

Il prit tous les moyens pour transformer en une honteuse défaite le résultat du référendum de 1995, pourtant une formidable victoire du peuple québécois.

président du Vieux-Port, fait du lobby pour que le Casino de Montréal déménage sur ce site.

Prenant fait et cause pour le parti du monde des affaires, il s'est posé en cinglant défenseur du site Outremont pour la construction du CHUM, mettant à cette tâche plus de passion que le recteur Lacroix lui-même. Il a mis ces derniers temps son talent d'enjôleur, qui est fort grand, au service de la direction de la SAQ contre des grévistes rendus à bout de résistance.

Et voilà qu'il défend maintenant les intérêts de la multinationale Corus, qui veut fermer CKAC et en faire une radio de tribunes libres en sport et en santé. Comble de l'ironie, c'est Julius Grey qui défend les employés de la plus ancienne radio française du continent. «Former Québec premier Lucien Bouchard [...] will represent it before the Governor in Council...», annonçait fièrement Corus le 9 mars.

Malgré la très haute estime dans laquelle il tenait sa propre personne, le grand homme ne put jamais trouver un tailleur de pierre spécialisé dans les figurines.

MICHEL RIOUX

Permis de polluer à vendre

En possession des 25 personnes qui forment le collectif d'édition du Couac on retrouve: huit petites voitures, aucun véhicule récréatif à moteur, quelques climatiseurs de fenêtre, quelques bouteilles de fixatif pas trop trop écologiques, plusieurs compostières et aucun pétomane. Bref: nous nous sommes rendus compte que chacun-e devrait arrêter de respirer un jour sur deux pour pouvoir réduire d'une tonne ses émissions de gaz à effet de serre, comme le gouvernement fédéral nous le demande. Par conséquent, Le Couac met en vente auprès de ses lecteurs des permis de polluer à prix préférentiel: 50\$ la tranche de 100 kg de gaz. Dépêchez-vous, quelques-un-es d'entre nous sont déjà bleus de ne plus pouvoir respirer.

ALAIN VADEBONCOEUR

Une fermeture insensée

COMMENTANT LA FERMETURE DU WAL-MART DE JONQUIÈRE, Valentin Petkantchin, directeur de la recherche à l'Institut économique de Montréal (IEDM), juge avec beaucoup de science économique que «si le magasin était vraiment rentable, il serait insensé de le fermer» (*Le Devoir*, 10-2-05). Le philosophe Alain affirmait pour sa part que «l'insensé ne réfléchit pas et se désespère de ce que l'ordre du monde ne s'accorde pas à ses désirs». Enfin, le code d'éthique de Wal-Mart souligne que l'entreprise est fondée sur «l'honnêteté, le respect, l'impartialité et l'intégrité». Et, depuis peu, fort à propos, sur l'interdiction des relations sexuelles entre associés. Voilà pour la philosophie.

Pratiquement, est-il *insensé* de fermer l'un des 5170 Wal-Mart, s'il fait des profits? Ne pourrait-on aussi lire dans ce geste un sens caché, insoupçonnable voire même indiscernable? Pour dire n'importe quoi, au hasard, ne pourrait-on y voir une sorte de vague stratégie de dissuasion à l'égard de la syndicalisation, qui en effet semble mal «s'accorder aux désirs» de Wal-Mart? Mais cela aura sans doute échappé au docteur Petkantchin, dont la perspicacité transparait pourtant dans le choix des institutions où il officie.

ALAIN VADEBONCOEUR

Le commanditaire commandité

AFIN DE RÉCUPÉRER CES BILLETS VERSÉS EN TROP EN COMMANDITES, le gouvernement fédéral, dirigé par le très honorable (?) Paul Martin, poursuit pour 1 200 000 \$ le Groupe Everest, présidé par son ex-organisateur politique, monsieur Claude Boulay.

Épouse de monsieur Boulay et vice-présidente du Groupe Everest, madame Diane Deslauriers, elle-même collectrice de fonds douée pour le Parti Libéral du Canada, a pour sa part été sacrée un jour par le pareillement honorable Jean Lapierre «reine des vendeuses de billets pour les cocktails». L'histoire matrimoniale ne dit pas si, inversement, monsieur organise des cocktails à temps perdu ou si madame vend, à l'occasion, des premiers ministres.

Les chaleureux époux ont donc reçu 13 500 000 \$ de l'ancien gouvernement de Paul Martin, à

l'époque ministre des Finances. Cela finit par engendrer pas mal d'impôts, que des dons déductibles de 116 000 \$ versés au PLC ont permis, sans doute, de réduire substantiellement, mesure strictement fiscale.

La question éthique apparaît claire et doit être posée avec la rigueur requise, sans échappatoire: puisque le très honorable Paul Martin demande au couple de lui rendre ce qu'il leur avait jadis indirectement payé en trop, est-ce qu'il aura la décence et la délicatesse de leur accorder aujourd'hui en parallèle, pour cette diminution de revenus rétroactive imprévisible, un remboursement d'impôt?

Monsieur Martin paraît ici se poursuivre un peu lui-même. Rien ne prouve cependant qu'il finira un jour par s'attraper.

ALAIN VADEBONCOEUR

Ils s'en souviendront

Devant l'amnésie collective des acteurs du scandale des commandites, le juge Gomery envisage de déménager la commission d'enquête à Guantanamo Bay. Il y aurait, paraît-il, un établissement de santé où les médecins spécialistes de l'armée des États-Unis traitent les problèmes de mémoire sélective.

Inéquité salariale

Dans la redistribution des pots-de-vins reçus dans le cadre des commandites fédérales, la famille Lafleur fait preuve d'un mépris évident de l'équité salariale: les deux pauvres femmes n'ont reçu que 13,7% de la galette.



Bonne nouvelle

Le gouvernement Charest en est enfin à mi-mandat.

Mauvaise nouvelle

Le gouvernement Charest n'en est qu'à mi-mandat.

CISM
89,3 FM



ATTENTION

POLICE



Depuis les événements de septembre 2001, le profilage ethnique prend une terrible acuité au Québec et au Canada. Le phénomène n'est pourtant pas nouveau. En 1998, l'Enquête sur les relations entre les corps policiers et les minorités visibles et ethniques avait révélé de multiples comportements reliés au racisme ordinaire et aux préjugés raciaux. Les autorités se défendent bien de cibler les membres de certaines communautés ethniques, mais elles le font plutôt maladroitement. L'ancien ministre de la Sécurité publique, Jacques Chagnon, a affirmé que, même s'il ne veut pas faire de profilage, il faut « cibler davantage les communautés ethniques. Par exemple, des agents de la SQ font une deuxième enquête de sécurité – après celle effectuée au niveau fédéral – sur tous les immigrants désirant venir s'établir dans la province. » (Le Soleil, 05-03-04). Donc, du profilage ethnique, il y en a, sans en avoir, mais de toute façon on appelle ça autrement? Le Couac vous propose un dossier sur le sujet.

Une longue tradition canadienne : la discrimination

LE CANADA A UNE LONGUE TRADITION de harcèlement et d'abus envers ses minorités pour des raisons de « sécurité nationale ». De 1914 à 1920, environ 8 500 immigrants, ukrainiens pour la plupart, ont été internés dans des camps de travail. Le maintien des camps jusqu'en 1920 aurait moins à voir avec la sécurité nationale (la guerre se termine en 1918) qu'avec les avantages économiques que retirait les compagnies canadiennes du travail forcé des détenus.

De 1942 à 1949, c'était au tour des immigrants d'origine japonaise et italienne de goûter à la médecine des camps de travail et des camps de concentration. On estime que 22 000 Canado-japonais et 600 Canado-italiens ont été touchés par ces mesures. Les hommes étaient envoyés dans des camps de travail, séparés de leur femme et leurs enfants. Ces mesures ont été maintenues durant des années, malgré le fait qu'aucun acte de sabotage n'ait été attribué à des Canado-japonais durant toute la deuxième guerre mondiale.

En 1970, environ 450 Québécois subissent la détention arbitraire durant la Crise d'octobre et près de 36 000 perquisitions sont effectuées. Ces mesures visaient à enrayer la vague de violence attribuée au FLO. Il est maintenant largement reconnu que la majorité des actes de terrorisme commis au Québec à la fin des années 1960 et au début des années 1970 l'ont été par ou avec l'appui de la Gendarmerie royale du Canada.

MARTIN POIRIER

Broyer du noir

EN MARS 2004, on a appris que le Service de police de la ville de Montréal (SPVM) s'est doté d'une politique contre le profilage ethnique, même si son directeur avoue ne pas savoir si cette pratique est vraiment présente dans la police. Opération de relation publique bien orchestrée, cette annonce visait entre autre à laisser dans l'ombre le fait que la Commission des

d'urbanisme. Il se fait intercepter par six flics, est amené au poste et est détenu sans raison valable pendant plusieurs heures. On lui demande s'il a des origines arabes et pourquoi il s'intéresse au transport en commun... Une fois la situation éclaircie, la direction du SPVM ne trouve rien de plus à lui dire qu'il était au mauvais endroit au mauvais moment.

sion ». Ils ne comprennent pas pourquoi la ville leur donne la permission de jouer sur la place publique tandis que la police les accable de contraventions.

La violence envers les minorités ethniques s'étend de plus en plus aux femmes âgées : des citoyennes du quartier Notre-Dame-de-Grâce ont été maltraitées lors d'interventions policières. Les femmes âgées, noires, plutôt rétives et à la langue trop bien pendue au goût des con-stables, ont été plaquées au mur, menottées et amenées au poste. Une Mme Lewis George, 73 ans, a eu des côtes cassées. Une Mme Hamilton, 74 ans, venue à la défense de son fils interpellé, se fait rudoyer et embarquer. Elle sera notamment accusée « d'avoir émis un bruit audible à l'extérieur » (pas mal, n'est-ce pas?). Son fils attrape pour 792 \$ d'amende, dont 85 \$ pour avoir éteint une cigarette sur le trottoir.

Le CRARR affirme avoir recueilli, depuis l'été 2003 de nombreux témoignages de jeunes Noirs, Latinos et Grecs dans le quartier Parc-Extension qui se sentent



victimes de profilage ethnique et de harcèlement policier. C'est sensiblement la même chose dans certains développements HLM du quartier Saint-Michel et de l'arrondissement Montréal-Nord, alors que les jeunes Noirs et Latinos se sentent sous surveillance accrue et se font donner des amendes ridicules. Un avocat spécialiste en immigration témoigne : « pour les jeunes des quartiers Saint-Michel ou Petite-Bourgogne, c'est tolérance zéro. La police leur colle des contraventions pour avoir jeté des cendres dans la rue, pour avoir craché, pour être descendu du trottoir ou pour s'être assis sur un bloc de béton... C'est absurde ! Ils veulent les repousser de la zone. Ils les accusent de flâner. Mais les parcs, c'est fait pour flâner ! »

Les agents de surveillance du métro ne sont pas en reste, eux qui ont fait l'objet de multiples plaintes pour profilage ethnique, abus de pouvoir ou actes de violence sur des jeunes « de couleur ». Le même avocat assure que « dans le métro, les plaintes pleuvent encore plus souvent : pour les agents de la station Villa-Maria, trois Noirs, c'est un attroupe-ment. »

MARCO SILVESTRO

Ces exemples sont tirés d'une revue de la presse québécoise pour la période mars 2004-mars 2005.

Précédent juridique

En février 2005 a eu lieu le premier acquittement pour cause de profilage ethnique. Un jeune homme, par ailleurs connu comme trafiquant et sous libération conditionnelle, a pu convaincre une juge que les policiers l'avaient pris en filature et interpellé sans avertissement, non pas sur la base de soupçons étayés par une enquête, mais seulement à partir de la couleur de sa peau. Selon la juge, elle-même noire, « une personne de minorité visible peut avoir le réflexe de s'éloigner de la police, sans qu'elle ait pour autant commis de délit. »

droits de la personne du Québec a enquêté sur plus de vingt plaintes ayant trait à du profilage ethnique durant la période 2003-04. Face à ce problème qui existe sans cesse, le SPVM et les autres corps policiers québécois ont fait inscrire au programme obligatoire en technique policière une formation spéciale sur la diversité ethnique et les problèmes de racisme. Il est temps, car la Commission des droits de l'homme de l'ONU et Amnesty Internationale donnent chaque année un avertissement au Canada, lui rappelant que la discrimination raciale au Canada est une « réalité tangible, subtile et systémique » (Rapport sur la discrimination raciale au Canada, Commission des droits de l'homme de l'ONU, 2004).

À Montréal, Le Centre de recherche sur les relations raciales (CRARR) a recensé de multiples exemples de profilage ethnique :

En mai, un jeune né à Montréal de parents sri lankais prend des photos dans une station de métro pour un travail

En juin, un citoyen de Mont-Royal, d'origine haïtienne, psychologue et commissaire aux droits de la personne, se fait filer par les flics jusqu'à ce qu'il tourne la clé dans la serrure de sa porte. « La police ne pouvait pas croire qu'un noir habitait ville Mont-Royal », constate-t-il. De même, des jeunes Noirs qui ont le malheur d'habiter le West-Island se font suivre ou interpellé à l'arrêt d'autobus : « Qu'est-ce que tu fais ici, toi? ».

Certains cas frôlent l'absurde : une étudiante en informatique qui a le malheur de ne pas avoir la peau blanche se fait braquer une arme entre les deux yeux sur le quai du métro Berri-UQAM. Personne ne réagit, le flic ne dit rien et fini par s'en aller. En janvier 2005, deux musiciens de rue à l'enthousiasme trop latin totalisent 10 000\$ de contraventions pour « avoir fait du bruit avec un instrument à percus-



Jeûner pour rester

EDUARDO PLAGARO PEREZ de Arriluzea a entamé une grève de la faim samedi le 19 mars 2005 à la prison de Rivière-des-Prairies à Montréal. Prisonnier politique basque réfugié au Québec et menacé d'extradition en Espagne où il a subi la torture, Plagaro a pris cette décision en solidarité avec un collectif de 720 autres prisonniers politiques basques détenus ailleurs dans le monde.

Le collectif exige la reconnaissance du statut de prisonnier politique qui leur est refusé par les autorités. Plagaro revendique aussi le simple droit à un traitement humain. En effet, deux jours après le début de sa grève de la faim, dans le but évident de le punir pour les moyens de pression qu'il a entrepris, les agents de la prison de Rivière-des-

Prairies ont décidé de le transférer dans la cellule d'isolement (communément appelée le « trou »). Pire encore : il est nu dans la cellule d'isolement pour des raisons que les agents n'ont pas précisées.

Comme quoi les conditions dans les prisons des pays « démocratiques » et « tolérants » comme le nôtre ne sont guère meilleures que celles des pays où ces personnes ont été persécutées pour leurs idées.

Pour savoir comment mettre de la pression sur les autorités canadiennes : Comité de soutien aux prisonniers politiques basques, Solidarite_gorka_eduardo@hotmail.com

Les Autochtones au Canada : des moins que rien

EN 2004, un rapporteur spécial des Nations unies, Doudou Diène, a déposé à la Commission des droits de l'homme de l'ONU un rapport sur le racisme et la discrimination raciale au Canada. Dans les suites de ce rapport, l'ONU a averti le gouvernement fédéral que la discrimination raciale au Canada est une « réalité tangible, subtile et systémique » et lui a recommandé de mettre en place un plan de lutte au racisme. On l'attend toujours. M. Diène a notamment constaté une recrudescence de l'antisémitisme et de l'islamophobie depuis le 11/09/2001, ainsi qu'une entreprise systématique d'extinction des droits fonciers des autochtones.

En octobre 2004, le Regroupement des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) a dénoncé les propos de Jacques Chagnon, alors Ministre de l'Insécurité publique, qui a déclaré, pour expliquer la violence conjugale chez les autochtones, « qu'il s'agit d'une différence culturelle ». Le regroupement des CALACS rappelait au ministre qu'il est responsable de la déontologie policière et de la mise en application de plusieurs programmes visant à lutter contre la violence sexuelle faite aux femmes, notamment en milieu autochtone. Il est honteux qu'il tienne lui-même de tels propos racistes et méprisants envers les femmes.

Chagnon n'est pas le seul à considérer que les autochtones valent moins que rien. En juillet 2004, un chef d'équipe de la SQ en Abitibi fut suspendu pour avoir négligé de se rendre sur les lieux d'une bagarre où une Autochtone se faisait casser la gueule par son mari. Résultat : une maison incendiée, une tentative de suicide, une femme à l'hôpital et un mari à moitié asphyxié. C'est la deuxième fois que l'agent se faisait suspendre pour avoir négligé ses devoirs envers la population autochtone...

MS

Étronnant!

Stéphane Gendron, « Le maire de Huntingdon pressenti pour coanimer le Grand Journal de TQS » (La Presse 8-3). La station de télévision remplacerait par la même occasion le slogan Le Mouton noir, par Le Mouton brun. Vous avez aimé la radiopoubelle, vous adorerez la télépuante!



Étronnant! (bis)

Même si certains craignent que l'émission ne tombe dans la démagogie et l'information spectacle, la haute direction de TQS s'est montrée rassurante et affirme que Steph-le-Screw respectera scrupuleusement sa politique, s'agit-il des trois S (sexe, sang, sport)?



Effet d'évitement

De notre correspondant à Porto Alegre

IL Y A, MALGRÉ TOUT, des avantages à être loin lors d'événements importants. On peut, par exemple, en observer le traitement journalistique sans être influencé par l'expérience quotidienne de cet événement. « Profitons » de ma situation particulière pour regarder la grève étudiante à travers l'œil des médias.

Grève amoral

Nous pouvons séparer le traitement journalistique de cette grève en trois périodes. Au commencement des mouvements de grève, fin février, se situe la période morale. Alors que l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ) est le moteur de la grève, le point fort des argumentaires est de dénoncer la grève (encore embryonnaire) comme mauvaise en soi.

Un premier exemple : celui du ministre Jean-Marc Fournier paraphrasé par la Presse Canadienne (07-3) : « Chaque partie doit assumer ses responsabilités, celles des étudiants étant d'être en classe alors que les [miennes] sont de trouver des solutions ». Un second vient de Denise Bombardier, chroniqueuse pour LCN (24-2) : « On a le sentiment que les étudiants se cherchent des causes à tout prix. En ce sens, ils sont orphelins de rêves [...] ils font comme leurs parents, ils se battent pour leurs intérêts de groupe ». Il était donc soit irresponsable, soit égoïste de mener cette grève.

Revendications ridicules

La deuxième période arrive quand la Fédération des Étudiants Collégiaux du Québec (FECQ) et son homologue universitaire, la FEUQ, se dirigent vers le mouvement de grève. À ce moment, on ridiculise les revendications des groupes « radicaux » (lire l'ASSÉ et la coalition élargie, la CASSÉE).

Katia Gagnon, de *La Presse*, affirme qu'« une grève contre le dégel des droits serait l'équivalent de la crise de nerfs d'un bébé gâté » (10-3). Dans le même quotidien, Claude Picher écrit : « Détail intéressant : malgré les écarts spectaculaires entre les droits des scolarité (sic), il n'existe aucune différence significative dans les taux de fréquentation universitaire d'une province à l'autre » (08-3).

D'un côté, les éditoriaux de Mme Gagnon font croire que des revendications possibles au niveau budgétaire (il s'agit de choix d'investissement tout simplement et l'actuel gouvernement en a fait des biens plus importants, notamment à propos de la santé) sont des élucubrations

égoïstes et impensables. De l'autre, dans les pages affaires du sieur Picher, on déforme les faits pour faire croire que la réduction des frais de scolarité est inutile (sur cette question, voir l'encadré adjacent). Bref, il n'y a même pas raison de se poser de questions sur la gratuité scolaire, cette idée est ridicule et irrecevable.



La seule option

Suite à la proposition (voire aux propositions, on ne sait plus très bien) du ministre Fournier, nous sommes entré en troisième période, celle qui réduit les possibilités à une seule option. Un premier texte d'André Pratte mentionne : « Plusieurs l'ont dit, il y a un « problème de communication » à Québec » (*La Presse*, 18-3). Un second, beaucoup plus intéressant, de Josée Boileau, le dit bien clairement : « La seule solution réaliste, c'est de dégeler les droits de scolarité » (*Le Devoir*, 17-3).

Ces deux extraits résument bien le coup final. Le gouvernement a pris une mauvaise décision en coupant 103 millions \$, il devrait, au moins en partie, revenir sur sa décision. Pour compenser, son seul choix sera d'augmenter les frais de scolarité. Tout est déjà réglé, le champ des possibles est réduit à cette seule voie : le débat sur la gratuité scolaire est évité et le dégel devient l'option favorisée par tous.

Il serait fou de prétendre que cette division par période a été tout le temps respectée dans les médias et par tous les chroniqueurs. Mais les exemples ne manqueraient pas pour faire une démonstration plus systématique des trois types d'arguments. Une chose est toutefois bien plus cruciale : qu'on trouve un seul chroniqueur ou éditorialiste d'un média « important » au Québec qui ne soit pas arrivé à favoriser le dégel pour régler la question. Des médias consensuels ne sont jamais une bonne nouvelle.

SIMON TREMBLAY-PEPIN

L'ordre du temple scolaire

Suite de la page 1

savants chercheurs de facultés de sciences de l'éducation et du ministère comprennent ces choses.

Ce qui serait grave, par contre, et un déshonneur pour des transmetteurs de savoir, c'est d'avaler toutes ces mandarines sans broncher et en donnant ainsi l'impression de comprendre et d'approuver.

Il reste que la facilité avec laquelle ces sottises se sont imposées est bien troublante. Je sais bien que des gens sur le terrain protestent, que d'autres n'appliquent tout simplement pas la réforme : c'est tout à leur honneur. Mais le fait reste que la réforme a été largement acceptée, sans trop de protestations et sans que massivement le milieu des enseignants ne se lève pour clamer haut et fort que le roi réforme est à poil.

Cela nous dit quelque chose d'important sur la vie de l'esprit dans ces milieux, à commencer par l'université où on forme pour enseigner des gens à qui

on n'enseigne plus rien. Au total, on en vient carrément à abandonner l'idée que des maîtres, adéquatement formés à des savoirs fondamentaux, aient pour tâche d'en faire la présentation ordonnée et progressive à des non initiés et de s'assurer de ce qu'ils l'ont assimilée. Ce qui est une fort commode conception de l'éducation à avoir dans un milieu d'une infinie mollesse académique comme celui des sciences de l'éducation : on n'a pas à maîtriser des savoirs pour enseigner, pas à se préoccuper d'instruction et de design pédagogique, pas à faire de recherche systématique sur tout cela.

Parlez à de futurs maîtres, interrogez-les sur les cours qu'ils reçoivent à l'université en « sciences » de l'éducation : leurs réponses vous horrifieront, mais vous comprendrez bien mieux comment cette réforme a pu être conçue et imposée. Et vous soupçonneriez que durant son bref passage à l'université, ce brave Coluche a étudié en sciences de l'éducation...

Statistiques

Une étude publiée par Statistiques Canada en février 2005 (Participation aux études postsecondaires au Canada) signale qu'en moyenne, entre 1993 et 2001, le taux de participation des jeunes de 18 à 24 aux institutions postsecondaires est supérieur de 13,09% au Québec par rapport au reste du Canada (moyenne canadienne sans le Québec : 57,53% - moyenne québécoise : 70,62%). Cette différence, significative il va sans dire, démontre clairement l'effet des frais de scolarité plus bas.

Nous ne pouvons que déplorer la violence commise par les membres de la C.A.S.S.É.

Pardon monsieur le journaliste. Je crois que le terme « subie » serait plus approprié.



Mise au point sur l'aide financière aux études

Pour mieux saisir les enjeux derrière le transfert de 103 millions \$ de bourses en prêts imposé dernièrement par le gouvernement Charest, il fait bon observer les orientations budgétaires de l'Aide financière aux études (AFE) des dernières années.

Entre 1993-94 et 2002-03, l'aide financière moyenne totale reçue par étudiant au collégial public est passée de 5 439 \$ à 5 336 \$, ce qui signifie un appauvrissement de 103 \$ en dix ans. Non seulement le gouvernement n'a pas indexé les montants d'aide financière qu'il versait au secteur collégial, mais l'aide financière versée lui coûte 87 millions \$ de moins qu'il y a dix ans.

Qu'en est-il des universités? De 415,5 millions \$ que le système coûtait en 1993-94, les sommes versées dans l'enveloppe vouée aux universités sont passées à 361,8 millions \$ en 2002-03. Entre 1993-94 et 1994-95, l'aide financière totale moyenne versée aux universitaires a monté de 300 \$, de 7 283 \$ à 7 589 \$, avant de redescendre de 50 \$, à 7 537 \$, huit ans plus tard. Comme dans le cas de l'aide financière versée au secteur collégial public, il est clair que les sommes n'ont pas été indexées au coût de la vie et ne tiennent pas compte des besoins financiers réels des étudiants.

Alors qu'au privé...

Dans la mesure où les établissements sont reconnus, les étudiants fréquentant les collèges privés subventionnés (ex : Jean-de-Brébeuf) et les collèges privés dits non-subventionnés (collèges professionnels, par ex. : Collège Delta) sont admissibles à l'AFE. Et parce que leurs frais de scolarité entrent dans le calcul de l'AFE consentie, les montants totaux versés sont généralement plus élevés que dans le secteur public. Dans la période de quinze ans séparant l'année 1989-90 et l'année scolaire 2003-04, les étudiants de ces deux catégories d'établissements ont reçu plus de 1 280 millions \$ en AFE.

Il est intéressant de constater que, lorsqu'il s'agit du secteur privé et des frais de scolarité plus élevés, le gouvernement n'hésite pas à donner l'argent aux étudiants afin que l'établissement privé recevant déjà une subvention de fonctionnement reçoive une autre partie de son budget de la part de sa « clientèle ». Même si l'enveloppe financière de ce secteur est moins élevée de 6,5 millions \$ depuis dix ans, l'aide financière moyenne accordée est passée de 6 160 \$ à 7 848 \$ entre 1993-94

et 2002-03, une augmentation de 1 688 \$. Les étudiants fréquentant les établissements collégiaux privés subventionnés ont ainsi reçu plus de 512 millions \$ en aide financière aux études entre 1989-90 et 2003-04.

Après avoir versé 47 millions \$ dans l'enveloppe destinée aux collèges privés dits « non-subventionnés » en 1993-94, le gouvernement a plus que doublé l'aide financière dirigée vers ces établissements en seulement quatre ans, portant la somme à 106,3 millions \$. Par la suite, une modification du programme a fait redescendre cette enveloppe pour qu'elle atteigne 27,2 millions \$ en 2002-03. Cette aide financière versée aux étudiants du secteur privé procure des subventions indirectes qui sont vitales à ces établissements. En 15 ans, c'est tout de même près de 769 millions \$ que l'aide financière a dégagée pour financer indirectement des établissements dont la formation est plus que douteuse.

En effet, plusieurs étudiants ayant suivi une formation dans certains de ces établissements ont déjà porté plainte aux Associations coopératives d'économie familiale (ACEF), sur des aspects troublants de leur formation. Au point où la Fédération des ACEF a publié un article où on lisait ceci : « La piètre qualité des formations, la sous-qualification et l'incompétence des professeurs, les manuels scolaires et les équipements informatiques désuets (... écoles de formation en informatique), l'insuffisance de matériel, les critères d'admission inadéquats, le coût élevé des formations en regard du diplôme obtenu (qui souvent n'est même pas reconnu par les employeurs), les fausses promesses d'emploi et de stages (les emplois offerts, lorsqu'il y en a, sont très souvent sous-qualifiés et à bas salaires). »¹

Suite au dépôt d'une mesure, entrée en vigueur en mai 1999, qui retira l'admissibilité des étudiants aux bourses et fixa à 3 100 \$ le prêt maximal par session pour

ces établissements, le *Journal de Montréal* titrait, le 18 mars 1998 : « Plusieurs collèges privés crient à la discrimination ». M. Michel Julien, P.D.-G. de l'Académie Julien Inc., un collège privé non-subventionné, déclarait à ce sujet que « si ce règlement est adopté tel quel, ça forcerait la fermeture de la majorité des (...) collèges »². On peut comprendre M. Julien de se positionner contre cette mesure, puisque les étudiants de l'Académie Julien ont reçu 364 000 \$ en aide financière en 1993, montant qui, en 1997, atteignait 4 405 000 \$ avant de redescendre pour ne plus totaliser que 45 000 \$ en 2000³. En 2001, l'établissement fermait ses portes, prouvant effectivement son inefficacité à survivre sans l'aide financière versée par le gouvernement à ses étudiants. Par la suite, le gouvernement a continué à verser une aide financière moyenne par étudiant qui dépasse toujours les sommes versées au collégial public.

Finalement, en observant les montants d'aide totale moyenne, le constat de l'iniquité de l'aide financière entre le collégial public et privé crève les yeux.

L'éducation, enfant gâté du système ?

Malgré ce qu'avance le gouvernement Charest, les faits prouvent que l'aide financière aux études est nettement insuffisante pour couvrir les besoins de base des étudiants. La réforme proposée par ces clowns de l'improvisation privatise lentement mais sûrement l'AFE. Grâce à ces avancées, le privé prend de plus en plus de place dans le système d'éducation et c'est collectivement que nous en paierons éventuellement le prix.

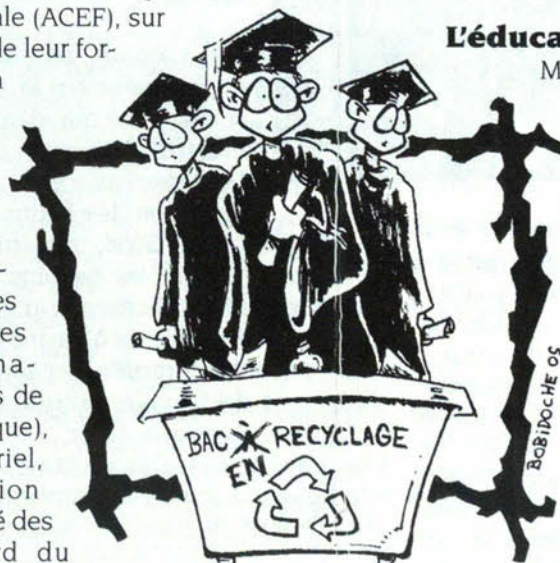
MARTIN PETIT

Institut de recherche et d'informations socio-économiques
<http://www.iris-recherche.qc.ca/>

1 CYR, Charles, « Les écoles professionnelles privées : un cas particulier », *Revue Changements*, Fédération des ACEF du Québec, mars 1998, vol. 7, no 2.

2 RUFIANGE, Luc, « Plusieurs collèges privés crient à la discrimination », *Journal de Montréal*, 18 mars 1998, p.21.

3 Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, Direction Générale de l'Aide Financière aux Étudiants, *Statistiques sur l'aide financière aux étudiants - Rapports de 1992-1993 à 1999-2000*.



Le Jose Bové du Mali est au « coton »

CE N'EST PAS SI FRÉQUENT qu'une délégation de personnes du Sud vient vilipender le gouvernement canadien. En mars dernier huit agriculteurs, scientifiques et experts en politiques gouvernementales originaires d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et du Moyen-Orient sont venus faire connaître au public québécois et au gouvernement canadien leur position à l'égard des OGM (organismes génétiquement modifiés) en agriculture. Parmi eux Ibrahima Coulibaly, véritable Jose Bové du Mali, qui défend la cause des paysans maliens contre le chantage éhonté des États-Unis pour leur imposer contre leur gré la culture du coton à partir de semences transgéniques produites par Monsanto.

La lutte qu'il mène en est une parmi tant d'autres qui se livrent à notre insu dans les pays du Sud. Ibrahima Coulibaly est agriculteur, agronome et membre fondateur de la Coalition malienne pour la sauvegarde du patrimoine génétique national. Il milite au sein de l'Association des organisations paysannes du Mali comme chargé des relations extérieures et coordonne une campagne d'éducation populaire sur les OGM (organismes génétiquement modifiés).

Le Mali est situé dans la région du Sahel, en Afrique de l'Ouest. Une région où il ne pleut pas souvent. Sur une population de 11 millions d'habitants, près de 70 % vivent du secteur agricole, toutes activités confondues. Depuis toujours, les paysans se servent de leurs propres semences qu'ils sélectionnent au fil des années. C'est pourquoi l'éventualité

d'une contamination par les OGM, avec la diminution de la biodiversité que cela représente, vient au premier rang de leurs inquiétudes. Ils ont adapté leurs cultures aux conditions locales en faisant pousser, par exemple, des aliments sur des sols pauvres sans recourir à l'irrigation. Conserver et réutiliser les semences traditionnelles sont les clés de la sécurité alimentaire et économique.

Là où la Banque mondiale fait des ravages

Depuis le milieu de la décennie 80, le Mali est soumis à un programme d'ajustement structurel coordonné par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale (BM). La pauvreté endémique aujourd'hui n'existait pas il y a 20 ans. Elle s'est accrue depuis que la BM gère le pays. C'est elle qui paye le salaire des fonctionnaires. Elle a démantelé le système d'aide à l'agriculture, le système de santé et l'école publique, tout ça pour la seule et même raison : trop coûteux !

Le pays a été forcé de libéraliser son économie. La porte a été grande ouverte aux importations alimentaires appauvrissant les paysans qui perdaient les marchés locaux. Pour survivre, ceux-ci ont peu à peu diminué ou carrément abandonné les cultures vivrières pour celle du coton qui était exportée sur le marché mondial. Le Mali est ainsi devenu le premier producteur de coton au monde. Il y a quelques années, à cause des subventions accordées aux producteurs de coton des pays développés comme les États-Unis, la Grèce et l'Espagne, le cours du coton s'est effondré sur les marchés mondiaux.

Plus pauvre qu'hier et moins que demain

« Nous sommes dans une impasse qui fait que nous ne pouvons plus vivre dignement de la production vivrière et nous ne pouvons plus vivre avec le coton », affirme Ibrahima Coulibaly. Cela veut dire que les paysans vivent une instabilité financière chronique.

Dans ce contexte de vulnérabilité, le gouvernement malien subit de fortes pressions des pays développés, comme les États-Unis qui ont ouvert un bureau de lobbying pour promouvoir les OGM, notamment le coton transgénique, malgré que cette culture ne soit pas adaptée aux conditions locales.

« Les OGM représentent un danger énorme pour nous parce que nous n'avons aucun moyen de préserver notre diversité biologique autrement qu'en la mettant en culture année après année. Nous n'avons pas de banque de gènes. Nous allons perdre toute cette diversité biologique si nous allons dans une technologie pour laquelle nous n'avons aucune maîtrise. De plus, le coton transgénique est breveté par des multinationales comme Monsanto. Cela risque fort d'augmenter énormément les coûts de production de nos exploitations agricoles. C'est donc pour toutes ces raisons que nous ne voulons pas que cette technologie nous soit imposée. Nous voulons disposer de notre capacité de choisir nos politiques et de préserver les intérêts de la majeure partie de notre population », plaide Ibrahima Coulibaly.

Jusqu'en 1985, il y avait un bureau des céréales au Mali. La Banque mondiale a exigé sa dissolution. Aujourd'hui le blé est la denrée qui progresse le plus dans les habitudes alimentaires alors que ce n'est pas une céréale cultivée localement. Le blé est vendu à rabais et le coût du pain est très bas, moins cher qu'au Canada. « Est-ce normal? », questionne Coulibaly. « Nous sommes en compétition avec le dumping des surplus alimentaires des pays développés. Dans ces

conditions, comment voulez-vous qu'on s'en sorte? »

Des besoins réels

Actuellement, les Associations paysannes du Mali négocient avec le gouvernement pour qu'on sécurise les droits d'usage des exploitations. Ainsi, on ne pourrait pas prendre la terre aux familles qui l'exploitent. « Demandez aux paysans maliens de quoi ils ont besoin. Ils vous répondront : une charrue, une paire de boeufs et de l'eau pour irriguer leur champ. Ils n'ont surtout pas besoin de semences transgéniques », raconte Ibrahima Coulibaly. « Au plan national, poursuit-il, nous avons besoin d'une assistance judiciaire pour attaquer la Banque mondiale devant les tribunaux parce que nous sommes victimes d'un préjudice. L'annulation de la dette des pays pauvres doit aussi être un combat des pays développés. »

Pendant ce temps, les États-Unis ont réussi à faire adopter le coton transgénique au Burkina Faso, le pays voisin sous régime dictatorial. Chantage éhonté, ils font valoir que le Mali – premier producteur de coton au monde – sera déclassé par son voisin qui accepte le coton transgénique. Argument qui est en train de déstabiliser la position de refus qui fut celle du Mali jusqu'à maintenant.

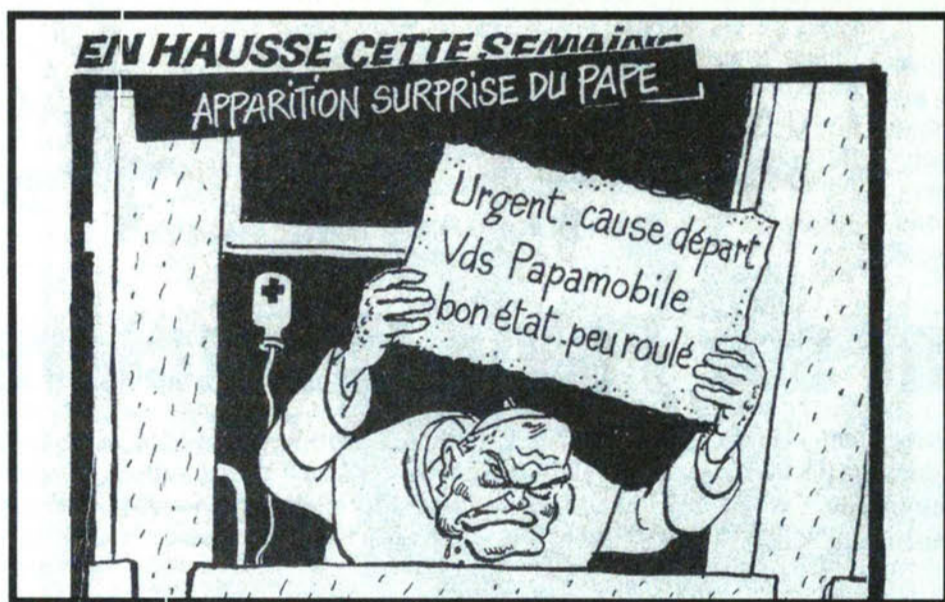
Agissez !

Faites savoir au gouvernement malien qu'il doit être solidaire de ses paysans et des demandes de l'Association des organisations professionnelles paysannes du Mali (AOPP) et refuser le coton transgénique qui ne fera qu'appauvrir le pays. La problématique des OGM ne se limite pas à l'étiquetage ni à la santé individuelle. C'est aussi une question de droits humains. Envoyez un courriel au président du Mali, M. Amadou Toumani Touré, pour lui dire de résister aux pressions des multinationales. Courriel : presidence@koulouba.pr.ml

CLÔDE DE GUISE

Un cas d'école

Bush propose Paul Wolfowitz, l'actuel secrétaire adjoint à la Défense américaine et l'un des principaux artisans de la guerre en Irak, comme candidat à la présidence de la Banque mondiale (Le Devoir, 17-03-05). Du coup, les vieilles métaphores comme « le pompier pyromane » ou « le loup qui veille sur la bergerie » deviennent fades et sans saveur...



Le Pape

Dieu abandonne-t-il son vicaire

À la santé si précaire?

Par respect de la vérité,

Tant Sa Sainteté

Est à l'image de l'Église

Qui agonise?

Marcel Séguin

Au Chili, les syndicats ne l'ont pas facile

LE CHILI S'EST TRANSFORMÉ DEPUIS LES ANNÉES 1980 en champion latino-américain de la croissance économique. Sous la houlette du général Pinochet, le pays a pris un virage économique pour le moins radical, marqué par une rapide privatisation de l'appareil gouvernemental — universités, entreprises d'État, système de santé — et une disposition sans bornes à laisser les capitaux de groupes financiers étrangers orienter le marché. Si Pinochet a instauré une vague de « flexibilité » au marché du travail au bénéfice des grands consortiums privés, les gouvernements démocratiques subséquents n'ont pas rectifié le tir. Au contraire, les signatures d'accords de libre échange se sont multipliées sous le couvert de l'accès aux marchés des consommateurs. Les accords bilatéraux avec le Canada (juillet 1997), les États-Unis et la Chine ont eu une incidence déterminante sur l'augmentation des fonds étrangers injectés dans les secteurs clés de l'économie chilienne.

La main-d'œuvre bon marché y est pour beaucoup, figurant comme avantage comparatif. Si l'injustice ne se manifeste plus par des assassinats de syndicalistes, le legs juridique de la dictature (la constitution, les lois du travail) n'a pas évolué en substance et n'en finit plus d'entraver l'organisation des travailleurs : le Chili a les normes du travail les moins contraignantes d'Amérique latine. Suite à des luttes ouvrières de longue haleine, le nombre d'heures de travail hebdomadaires obligatoires est passé de 48 à 45. Le pays vit difficilement cette réforme des normes du travail entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Petits différends ou conflit ouvert?

Asenav est une entreprise de construction navale située à 800 km au sud de Santiago, en bordure de la plaisante ville de Valdivia. C'est l'une de dix compagnies appartenant à la famille Kossmann, d'origine allemande.

Asenav détient à Valdivia deux usines fonctionnant à pleine capacité avec 500 travailleurs spécialisés et d'appoint. La situation financière est bonne, mais ne se répercute pourtant pas dans le quotidien de ses travailleurs.

Depuis vingt ans, cette entreprise opère uniquement sur la base de 48 heures par semaine, ce qui, dans le cas des syndiqués, inclut trois heures de dîner payées. Mais l'entreprise n'entendait pas accepter la réduction des heures productives et a donc

adopté, dès juillet 2004, une attitude réfractaire envers le syndicat. « Pour les besoins de la construction de bateaux il a été nécessaire d'embaucher une grande quantité de travailleurs à l'usine qui, dans les limites de la loi, ont été incorporés avec une semaine de 45 heures effectives de travail, excluant le temps de dîner » explique Gonzalo Cruz, le gérant du chantier. L'embauche massive de travailleurs à contrat, non-syndiqués, a gonflé la proportion de ce contingent à plus de 60 % du total des ouvriers.

Plus ça change, moins c'est pareil

La réforme ne change donc rien pour les non-syndiqués : la semaine de travail reste à 48 heures, dont 45 de travail effectif rémunéré. Les syndiqués préservent cependant leur acquis de trois heures de dîner incluses dans l'horaire, ce qui leur fait 42 heures de travail effectif par semaine. Fidel, un ouvrier à contrat, travaille à deux pas de Luis, un syndiqué. Il est obligé de multiplier les

heures supplémentaires pour réduire l'écart entre son salaire mensuel de 171 000 pesos (470 \$) et celui de Luis (300 000 pesos, soit 650 \$). Avec l'introduction de la réforme, Luis fait son salaire en 42 heures, tandis que Fidel doit bosser presque de deux fois pour gagner le même montant.

Selon le gérant du chantier, « le conflit est évident, nous avons deux journées de travail à l'intérieur de l'usine ». Juan Carlos Milanca, le président du syndicat, critique l'afflux de travailleurs à contrat et l'attitude de la compagnie : « il continue à y avoir de la mauvaise foi de la part de la compagnie parce qu'elle continue d'insister, utilisant des menaces comme la baisse des acquis collectifs, la non augmentation des salaires, etc., jusqu'à ce que les 152 syndiqués vendent leurs trois heures de dîner et s'incorporent à l'horaire des non-syndiqués », dit-il.

En plus, la loi chilienne ne garantit pas la sécurité d'emploi à ceux qui joignent un syndicat. Fidel risquerait de se faire mettre à la porte s'il voulait accéder aux mêmes conditions de travail que son collègue. Ces dernières années, seuls quelques cas d'exception ont intégré le syndicat sans sanction, en bonne partie grâce à leur spécialisation ou à une solide expérience dont l'entreprise n'aurait pu se passer. Impuissant, Milanca observe avec un brin de tristesse le vieillissement et le rétrécissement de son syndicat, deux usines bourrées de jeunes travailleurs à contrat et cette relation détériorée avec une partie patronale retranchée dans un discours de contraintes économiques.

FRÉDÉRIC DUBOIS

Ce reportage fut rendu possible grâce au Fonds humanitaire du Syndicat des Métallos (section canadienne).

La trahison

LA DROITE DONNE TOUJOURS L'IMPRESSION, des plus fondées, de vouloir glisser, sur un point ou sur un autre, dans des états de choses contraires à l'intérêt propre des populations, et les y faire basculer pour son profit à elle. Cela n'a pas de cesse. Elle est la trahison. Retenons bien ce mot. Il s'applique adéquatement à ce qui se passe. On peut suivre pas à pas la droite et c'est cela qu'on y rencontre. C'est son fait.

La droite est forcée de représenter ses initiatives sous un jour qu'elles n'ont pas. Elle agit en fonction de puissants groupes qui utilisent l'État et cela n'a rien à voir avec la démocratie, pourtant invoquée à tout propos.

La droite est installée aux trois pôles de notre univers: Québec, Canada, États-Unis. Cela couvre tout le continent. C'est un conglomérat extraordinaire. La droite veut, par Bush, nous livrer au capital et à la guerre; par Paul Martin, au capital et aux États-Unis; par Charest, au Canada et au capital. (Le refus du bouclier anti-missile n'est, j'en suis convaincu, que temporaire.)

Nous sommes mal à l'aise devant ces forces cherchant à nous déjouer, à nous déposséder. Non seulement nous, mais les Canadiens, et les Étatsuniens eux-mêmes à qui la démocratie échappe pour le bénéfice de la ploutocratie, sans guère qu'ils ne s'en avisent. Il n'y a rien que le capital ne soit prêt à solder. À commencer par l'autorité de l'État sur les affaires. Mais cela est depuis longtemps connu et banalisé.

Nous passons notre temps à craindre ces dérapages. Pour quiconque en est conscient, c'est une situation très inconfortable. Il faut toujours avoir les dirigeants à l'œil. Curieuse situation que d'être aux mains de quidams peu fiables, voués à d'autres intérêts que les nôtres et prêts à chaque moment à spéculer sur quoi? Sur la société elle-même. Et non seulement sur la société, mais sur la réalité Terre, que l'on détruit allègrement.

Remarquez une chose, pourtant bien connue: dans ces méfaits particuliers ou universels, c'est inmanquablement l'argent qui est en cause.

Le point de gravité du gouvernement n'est pas dans le gouvernement mais ailleurs. Les dirigeants à l'œuvre décorent leurs trahisons de hautes valeurs qui leur servent de paravents: démocratie, liberté, paix, État de droit, etc. À tout bout de champ se pose la question de savoir si ce à quoi nous tenons n'est pas sur le point de nous échapper. Cette aliénation est archi-connue mais on lui confère peu de relief dans les analyses.

On peut allonger sans fin l'énumération des manœuvres de la droite, dont voici seulement quelques exemples québécois: réduire le rôle et l'ampleur de l'État qui pour nous, au Québec, a été notre force et nous a en grande partie constitués et délivrés; amoindrir les défenses des travailleurs par des lois antisyndicales; tenter de briser les unités de négociation difficilement établies dans le passé et ainsi livrer une partie de la main-d'œuvre à un sous-patronat libéré des contraintes sociales assurées par les conventions collectives. Privatisations, privatisations! Vendra-t-on globalement la Société des alcools au privé? À la fin, visera-t-on à mettre l'Hydro aussi au bazar étasunien des privatisations? Jusqu'où poussera-t-on le processus de dépossession engagé par Charest?

Les observateurs peuvent-ils traiter à la petite semaine, comme le font les quotidiens, le phénomène de la droite à l'œuvre ici et ailleurs en Amérique du Nord? Il faut au contraire y voir un problème global, spécifique, dans tout son relief, obnubilé qu'il est cependant par une pensée paresseuse qu'il faut dénoncer subsidiairement mais au même titre.

PIERRE VADEBONCOEUR

Rumeur

Selon *The Village Voice* (New York) le Département de la Sécurité intérieure envisage la possibilité de construire une clôture, comme en Israël, sur les frontières étasuniennes avec le Mexique et le Canada. Certains affirment que c'est pour empêcher l'immigration des « Starving Mexicans » et des « Crazy Canadians », mais une rumeur court comme quoi ce serait plutôt pour empêcher les étasuniens modérés de s'exiler.

Rumeur (bis)

Une autre rumeur affirme que c'est plutôt pour terminer l'harmonisation des États-Unis au modèle texan: il y a tellement de prisons et de détenus dans cet État qu'il devient difficile de distinguer l'intérieur de l'extérieur...

Le progrès selon Doubleyiou

Par un vote serré, le Sénat américain a autorisé George W. à effectuer des forages pétroliers dans les zones protégées du nord de l'Alaska. Un sénateur se serait même permis une comparaison avec le premier pas de l'homme sur la lune. Sauf que dans le contexte actuel, ça donnerait plutôt: « Un petit pas pour l'homme... et un doigt d'honneur à la planète! »

G.T.

Démonstration scientifique du bien-fondé de la guerre en Irak

LE 19 MARS DERNIER, les gens de la plupart des grandes villes du monde sont descendus dans les rues pour dénoncer l'invasion et l'occupation de l'Irak par Bush et sa clique. Pendant ce temps, il s'en trouve de plus en plus (par exemple Pierre Thibault du *Ici* (17-03-05) et son maître à penser, Jacques Atali) pour se demander, voyant ce qui se passe au Liban ou au Proche-Orient, si Bush n'a pas eu raison, au fond, d'envahir l'Irak.

Généralement, ces jovialistes ne font pas grand cas de la mort de l'ancien Premier ministre libanais Rafic Hariri et du chef de l'autorité palestinienne Yasser Arafat, leur argument massue étant que 8 millions d'Irakiens sont allés voter et que la « démocratie » est de retour, youpi-yaille, youpi-yé! Mais quand vient le temps d'expliquer dans le détail les liens de cause à effet qui pourraient soutenir leur thèse, nos savants analystes s'embourbent malheureusement très vite.

C'est pour les aider que l'ISDC (l'Institut Scientifique Du Couac), ne reculant devant aucune mission pédagogique, va tenter de démontrer ici, à l'aide de quelques lois et principes bien connus, le caractère scientifique, et donc absolument infaillible, de cette vision pénétrante...

On peut d'abord se inspirer du **principe d'Archimède** qui veut que « tout corps dissident plongé dans un liquide reçoit une poussée de bas en haut égale au poids du volume de liquide déplacé, à moins qu'on lui attache un bloc de ciment aux pieds. » Si la personne qui critique l'administration Bush s'en sort, vous pouvez toujours, d'un simple « Euréka! », la discréditer avec la **théorie du complot**.

De mauvaises langues rappellent que Washington, en voulant libérer un peuple, a tué 100 000 femmes, enfants et hommes innocents? Invoquer la conjonction de deux forces extrêmement puissantes: d'une part, l'inéluctable **principe de Peter** (« on s'élève dans une hiérarchie jusqu'à atteindre son niveau d'incompétence ») et ses conséquences parfois fâcheuses dans l'armée américaine; et d'autre part la célèbre **loi de Murphy** (« si quelque chose peut aller mal, ça va aller mal ») dont plusieurs de ces pauvres gens ont sans doute été victime.

Pour ce qui est des centaines de milliers de blessés, comment trouver une preuve plus convaincante de la **loi des grands nombres**? Les milliers de personnes emprisonnées arbitrairement et souvent torturées ont quant à elles été victime du **syndrome de Stockholm**, comme le montre leur visage plein de tendresse pour leurs geôliers de la prison d'Abu Graib.

Les villes entières saccagées? Quoi de plus normal: des bombes ont été lâchées et la **loi de la gravitation universelle** a fait le reste.



Et si, deux ans plus tard, le taux de chômage est maintenant de plus de 60 %, on ne peut y voir qu'une démonstration du **principe d'incertitude d'Heisenberg** appliqué à l'emploi. Mais à bien y penser, ce principe montrant qu'il est impossible de connaître simultanément la position et la vitesse d'un électron peut aussi s'appliquer aux électrons libres que sont les kamikazes, et prouve qu'ils demeureront un mal nécessaire...

Quant à la malnutrition aiguë chez les enfants qui a plus que doublé depuis l'invasion, ne cherchez plus, ce ne peut être que la conséquence de l'**effet papillon**: le vilain petit insecte a dû battre de l'aile à Tokyo, provoquant ainsi une tempête en Irak, et voilà le résultat...

Finalement, en ce qui concerne l'eau potable et l'électricité qui ne sont pas plus disponibles qu'au lendemain de l'invasion, au lieu de vous plaindre, vous feriez mieux de vous réjouir puisqu'au nom du **principe de précaution**, boire cette eau et utiliser ces installations électriques rafistolées serait pour le moins imprudent.

Et si vous n'êtes pas encore convaincu du bienfait de la guerre en Irak, il suffit d'évoquer la **théorie de la relativité générale d'Einstein** pour conclure que le fléau tant décrié est si relatif qu'il peut en toute bonne conscience être considéré comme un réel bienfait. COFD.

« Ce Qu'il Fallait Démontrer », mais aussi « Ce Qu'il Faut Détruire », en l'occurrence les habitants de l'Irak pour que fleurissent sur leur cadavre les roses bénies de la démocratie...

BRUNO DUBUC

L'État-nation, futur champ de bataille des altermondialistes?

ÉTANT CONVAINCUS que les graves problèmes suscités par une idéologie néo-libérale triomphante ne pouvaient être résolus à l'intérieur des frontières de chacun des pays, la plupart des altermondialistes ont toujours considéré l'État-nation comme quantité négligeable. Certains bouillonnements d'idées qui ont actuellement cours tant au Québec qu'en France nous portent à croire que le principe de la souveraineté des États puisse bientôt devenir le principal champ de bataille des altermondialistes.

Au Québec, l'engouement pour les films *Erreur boréale* et *Bacon*, le grand rassemblement anti-guerre d'il y a deux ans, le non au bouclier anti-missiles, les tentatives de syndicalisation de Wal-Mart, la grève des étudiants par solidarité avec les plus démunis d'entre eux, le succès du *Libérez-nous des libéraux* de Loco Locas, tout cela fait que nos altermondialistes ont peut-être tort d'aller chercher à Porto Alegre les ferments d'une révolution à venir.

Il se passe quelque chose ici pour tous ceux qui se lèvent pour combattre un gouvernement dont les politiques remettent en question les acquis de la Révolution tranquille en tentant de rendre le Québec semblable au modèle néo-libéral en force surtout, depuis Reagan et Thatcher, dans les pays anglo-saxons. À deux ans du prochain rendez-vous électoral, Jean Charest, le « sauveur du Canada », semble faire tout ce qu'il ne faut pas faire et donc échouera sa Normalisation. Il risque en plus de devenir le principal artisan de l'arrivée sur la scène internationale d'un nouveau pays dont la population rebute au système de valeurs qui a présentement cours chez son tout proche et puissant voisin.

En France, aux élections présidentielles de 2002, Jean-Pierre Chevènement se disait candidat de gauche et souverainiste. Aujourd'hui, il n'est plus seul puisqu'un ancien premier ministre, Laurent Fabius, et un altermondialiste, le président et fondateur d'Attac, Bernard Cassen, militent pour que les Français disent non au référendum de juin sur la ratification d'une constitution européenne.

Ce que Fabius et Cassen et leurs amis reprochent à la constitution projetée, c'est son côté néo-libéral. Voici ce qu'en dit Jacques Nikonoff, président d'Attac France: « Ce texte programme l'abandon de toute ambition sociale: caractère incomplet et non contraignant de « droits fondamentaux » par ailleurs très insuffisants; absence de la notion de bien commun; refus de faire du plein emploi un objectif de l'Union; non-reconnaissance et subordination des services publics aux règles de la concurrence; politique monétaire indépendante de la volonté des citoyens et même des États ». (<http://www.france.attac.org/a4408>).

Paradoxe: en 2002, Bernard Cassen et Jacques Nikonoff ont mis sur pieds le premier Forum social mondial de Porto Alegre; aujourd'hui, ils craignent tous deux une France enfermée dans une fédération européenne à la canadienne poussant ainsi l'Europe des 25 vers un modèle néo-libéral anglo-saxon.

Au référendum de 1992 sur la ratification du Traité de Maastricht, le oui n'a rapporté la mise que par un faible 51 %. Pourtant, 90 % de la classe politique française, dont Laurent Fabius, et la vaste majorité des médias s'étaient positionnés en faveur du oui. Il est donc possible de penser que, cette fois-ci, la France dise non à une Europe fédérale. De plus, comme les altermondialistes français militent en ce sens, le mouvement anti-néo-libéral risque fort à la suite d'une telle victoire, de se déplacer de Porto Alegre vers Paris, vers Québec en 2007 ou 2008 si le Parti québécois et son allié le SPQ libre prennent le pouvoir et si, par la suite, le oui gagne au référendum.

Nos altermondialistes ont peut-être tort d'aller chercher à Porto Alegre les ferments d'une révolution à venir.

Quelle serait la réaction étasunienne face à un tel bouleversement? Bush ou son successeur serait-il disposé à reconnaître un Québec indépendant et altermondialiste?

On a beau proclamer que l'Empire se bat pour une plus grande démocratie dans le monde, il y a cependant des limites. Quand ce que Hayek appelait le « mal français » atterrit presque à sa porte, Goliath se donne le droit de réagir contre David. Peut-être que le Québec aura un jour à assumer le lourd rôle qu'a joué la petite Hollande face aux excès de l'absolutisme monarchique du Roi Soleil: un oasis de liberté pour les étasuniens malheureux de ce que leur pays est devenu.

CLAUDE G. CHARRON

Mais à quoi sert la Banque centrale du Canada?

LA BANQUE DU CANADA, qui a fêté discrètement ses 70 ans en mars dernier, ne remplit plus son mandat depuis quelques années : contrôler l'inflation au Canada. Ayant constaté cet échec, la Bank of International Settlement (BIS) songe prochainement à prendre la relève.

En effet, dès 2006, la BIS – la banque centrale des banques centrales – pourrait exiger que toutes les banques prouvent des réserves d'au minimum 25 % afin d'appuyer la création d'argent. Cette politique, qui aurait dû être appliquée depuis bien des années par la Banque du Canada, si elle est appliquée selon son projet de loi, saura réduire l'inflation canadienne de manière considérable. Par contre, comme on s'en doute, son adoption pourrait aussi amener plusieurs banques à déclarer faillite, ce qui expliquerait les hésitations de la Banque du Canada à prendre l'initiative.

La Banque du Canada a le contrôle absolu de l'émission des billets de banque canadiens. De plus, jusqu'en juin 1999, elle gardait les rênes sur l'inflation en contrôlant les réserves de papier-monnaie des banques à charte. La règle était de consentir des prêts au maximum dix fois plus important que le nombre de dollars en papier-monnaie qu'elles détenaient dans leurs coffres. Depuis juin 1999, par décision de la Chambre des communes, cette restriction n'existe plus. Selon Duncan Cameron¹ du Centre canadien de politiques alternatives, le Canada est le seul pays au monde à n'exiger aucune réserve en papier-monnaie de ses banques à l'octroi de leurs prêts, ce qui a pour conséquence inévitable de créer une forte inflation.



Aujourd'hui, selon Statistiques Canada, les banques à charte canadiennes octroient en moyenne vingt-cinq fois plus de prêts et de crédit qu'elles ont de réserve. Cette pratique, qui aurait de quoi scandaliser jusqu'au Parrain des parrains de la mafia, est appelée le « fractionnement de l'argent » ou, selon d'autres économistes, « la multiplication des dépôts » (étape normale, après « la multiplication des pains » de Jici Nazareth : faut pas arrêter le progrès). Après le remboursement des prêts par le client, le capital artificiellement créé par la banque est détruit pour ne conserver que les intérêts qu'ont rapportés le prêt. Ce processus est entièrement légal puisque, nous dit-on, les banques en assument le risque, toutefois soutenues par la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), organisme public, qui assure les dépôts bancaires des Canadiens-Canadiennes. À la vue de ces pratiques, nous sommes en droit de demander si, finalement, il n'est pas plus malhonnête d'administrer une banque au Canada que d'en braquer une.

La Banque du Canada joue-t-elle encore le rôle pour lequel elle a été établie? on pourrait bien dire que notre septuagénaire devrait songer à la retraite avant que ne devienne manifeste sa sénilité déjà fort avancée.

JEAN-FRANÇOIS MERCURE

1 - Duncan Cameron et Ed Finn, *Les 10 mythes sur le déficit canadien*, Centre canadien de politiques alternatives, août 1996.

2 - Comité du conseil privé du Canada, Commission Royale Banque et Monnaie, 31 juillet 1933. Le Conseil privé du Canada est une structure prévue par la Loi constitutionnelle de 1867. Le Conseil privé conseille le gouvernement. Il est constitué du gouvernement et d'anciens ministres. Bref: les dirigeants et les anciens dirigeants conseillent les dirigeants.

Manifestation contre la guerre en Italie LCN oublie les détails

ASSIS DEVANT LA TÉLÉ, un samedi 19 février 2005, Les nouvelles de LCN (« Le Canal Nouvelles »), déclarent que des centaines de milliers de personnes en Italie ont manifesté « pour la libération des otages en Irak » en général et pour la libération de la journaliste italienne Giuliana Sgrena en particulier, enlevée à Bagdad début février. Quelque chose semble étrange : est-ce que les mouvements sociaux italiens manifesteraient contre l'enlèvement d'une de leur journaliste, sans rien dire de plus?



Après quelques 'clics' de télécommande, voici la version de la BBC (« British Broadcasting Corporation »). Voilà qu'on dit que cette manifestation était aussi pour la paix, dénonçait l'occupation en Irak et le soutien du gouvernement italien aux États-Unis. On mentionne que ce sont diverses organisations de gauche qui l'ont organisées et que la droite, surtout le parti de Silvio Berlusconi, ont refusé de s'associer à cette manifestation.

D'un côté, un média télévisé — dit québécois — donne l'impression que des centaines de milliers de gens dénoncent simplement la violence des « Non-Américains » en Irak, mais de l'autre on dit que les gens dénonçaient l'occupation, la guerre, la violence ET demandaient la libération de Giuliana Sgrena.

Ayoye, vive les nouvelles télévisées du Québec! Est-ce que LCN (propriété de Quebecor Media) est manipulateur ou désinformé? Ou les deux? En voyant cela, on ne peut s'empêcher d'avoir une pensée fugitive pour George Orwell

MICHAËL LESSARD

Une vieille fripée

La Banque du Canada ouvre officiellement ses portes le 11 mars 1935, suite à la recommandation d'un comité du Conseil privé du Canada. La mission de la Banque centrale est double : d'un côté, « dans les limites qui lui sont imposées par la loi et par ses capacités, s'efforcer de réglementer le crédit et la monnaie en sauvegardant le mieux possible les intérêts de la vie économique de la nation et contrôler et défendre, dans la mesure du possible, la valeur extérieure de l'unité monétaire nationale. » C'est la politique monétaire. De l'autre côté, elle doit « chercher à mitiger par son influence les fluctuations dans le niveau général de l'activité économique en tant que la chose relève du domaine de la politique monétaire »², c'est-à-dire tenter de contrôler l'inflation et les taux d'intérêts.

La structure de la Banque du Canada est calquée sur le modèle d'une entreprise privée : un capital de cinq millions \$ est divisé en 100 000 actions d'une valeur nominale de 50 \$ chacune. De 1934 à 1938, elle fut officiellement une institution privée. En 1938, les actions furent rachetées par le ministère des Finances, qui les détient depuis pour le compte du gouvernement du Canada.

C'est même pas une blague

Boris Saint-Maurice, ancien chef du Parti marijuana, est devenu membre des libéraux de Paul Martin.

« If you can't beat them, join them. » Si tu peux pas les battre, donne-leur un joint.

PHONONO

Les fumeurs de pot vont passer au cash

LE PROJET DE LOI C-17 modifiant la loi sur les contraventions et la loi réglementant certaines drogues et autres substances, actuellement en processus d'adoption à la Chambre des communes, est une belle fraude intellectuelle. Grâce à la propagande gouvernementale et médiatique, la grande majorité des citoyens croit à un relâchement de la prohibition du cannabis, alors qu'en réalité il est question de la rendre plus efficace. Le gouvernement libéral entretient allégrement la confusion, utilisant à tort et à travers le mot « décriminalisation », alors que la simple possession de cannabis demeurera illégale. Par ailleurs, dans le résumé législatif du projet de loi (RL), il est précisé qu'il s'agit plutôt d'une « **dépénalisation** » partielle et non pas d'une « **décriminalisation** ».

Alors que 80 % de la population appuie la décriminalisation et que l'actuel projet de loi a été dénoncé par le Bloc Pot, le Parti Marijuana et le NPJ, la machine à propagande gouvernementale entretient l'illusion trompeuse que la nouvelle loi adoucira la prohibition, cela pour faciliter son adoption sans soulever l'opposition de la population. Et les représentants des États-Unis, d'où nous viennent les éléments les plus nuisibles de cette loi, se sont eux aussi mis de la partie.

La **décriminalisation** signifie que le législateur retire le comportement de la « compétence » du système de justice criminelle. La **dépénalisation** signifie la modification de la peine imposée, comme c'est le cas avec le projet de loi C-17.

En menaçant ouvertement le Canada de représailles si C-17 est adopté, la Maison Blanche donne à croire

que le gouvernement canadien adoucit la prohibition, alors qu'il n'en est rien. D'ailleurs Martin Cauchon, père de cette loi, s'était déplacé jusqu'à Washington pour recevoir la bénédiction de son homologue étatsunien, l'ultra-conservateur John Ashcroft, avant de la présenter aux Communes. Une démarche exceptionnelle et inusitée.

Trois prises et au cachot

La plupart des juges estiment que les peines prévues par la loi actuelle sont disproportionnées par rapport au « crime » de possession de petites quantités et hésitent donc à condamner les consommateurs. Certains tribunaux ont même jugé la loi inconstitutionnelle. C'est à cette « échappatoire » que le projet de loi C-17 s'attaque. Ceux qui, avec la nouvelle loi, croient pouvoir s'en tirer avec une simple contravention pour possession de moins de 15 grammes risquent de

déchanter. Si C-17 introduit la contravention, c'est pour mieux punir, car la loi vise à « décourager la consommation de cannabis par une application plus rigoureuse des sanctions pour possession : les policiers pourront dresser un procès-verbal ou délivrer une contravention quand, auparavant, ils n'auraient donné qu'un avertissement » (RL). Moins sévère pour les premières infractions de possession de petites quantités, la nouvelle loi sera cependant plus facilement applicable et, par conséquent, conduira à plus de condamnations.

L'introduction d'une contravention est une subtilité hypocrite pour permettre « une application plus stricte de la loi » (RL) avec l'intention d'accroître « l'imputabilité » des contrevenants. À la quatrième infraction, les policiers auront la « discrétion » de poursuivre le prévenu devant un tribunal et ce sont alors les peines de l'ancienne loi qui s'appliqueront. Comme tous les contrevenants seront fichés dans une nouvelle banque de données nationale gérée par la GRC, créée spécialement à cet effet, la répression des contrevenants sera plus aisée. C'est l'introduction dans les lois canadiennes du principe des trois prises (*tree strikes you're out*) directement inspiré des États-Unis, et extrêmement pernicieux car il augmente dramatiquement le nombre des séjours en

prison. Alain-Robert Nadeau, avocat constitutionnaliste, déclarait au *Devoir* au moment du dépôt du projet de loi, qu'il y avait tout à craindre de cette banque de données : « On connaît la lutte quasi religieuse des États-Unis contre la drogue. Dans la mesure où une telle banque de données existera, pensez-vous qu'ils ne voudront pas l'avoir? » Elle pourrait facilement devenir un « outil de contrôle [...] Disons qu'il y a une manif antimondialisation et qu'on identifie 200 personnes, on pourrait faire sortir du registre le nom de ceux qui ont déjà deux prises contre eux, arrêter ceux-là et les fouiller. C'est extrêmement vicieux » (*Le Devoir* 18-10-03). La possession de cannabis deviendrait alors une circonstance aggravante incitant fortement les tribunaux à condamner ces manifestants « récidivistes » à une peine de prison ferme. Ce n'est d'ailleurs pas une stratégie nouvelle que de se servir des lois anti-

drogues pour réprimer les idées de gauche et la liberté de la presse. Ici comme aux États-Unis, les lois anti-drogues ont largement servi de prétexte pour réprimer les luttes sociales.

John Winston Lennon, a former member of the Beatles Rock Music Group, is presently the subject of deportation hearing by the Immigration and Naturalization Service.

Lennon is described as follows:

Name:	John Winston Lennon
Race:	White
Date of Birth:	October 9, 1940
Place of Birth:	Liverpool, England
Hair:	Brown to Black
Weight:	160 pounds
Height:	Approximately six feet
Build:	Slender
Nationality:	English
United States Residence:	125 Park Street, New York City
Arrest Record:	1968 Narcotics Arrest, in England for Possession of Dangerous Drugs (Cannabis) First Offense



Fiche signalétique de John Lennon tirée de son dossier de 300 pages monté par le FBI

Petite et grande plantation

On dit du projet de loi C-17 qu'il vise surtout à combattre les plantations « à grande échelle » contrôlées par le « crime organisé ». Le 18 mars, *La Presse* se faisait encore la courtoise de transmission de la désinformation prohibitionniste. On pouvait y lire, sous la plume d'André Cédilot, qu'une plantation clandestine de cannabis compte « en moyenne » de 700 à 800 plants. C'est à cette « industrie » que la nouvelle loi prétend s'attaquer. En réalité, à la lecture du texte de loi on constate que les tribunaux devront imposer des *peines minimales de prisons* aux producteurs de plus de trois plants, si la plantation est : située dans un immeuble appartenant à autrui, ou dans un quartier résidentiel, ou s'il y a des enfants présents sur les lieux. Si vous avez entre 4 et 25 plants : vous pouvez prendre jusqu'à 5 ans de taule, plus de 50 plants, jusqu'à 14 ans... Mais si une plantation criminelle moyenne compte plus de 700 plants, à qui croyez-vous que s'adresse la loi en imposant la prison à partir de quatre plants?

En définitive, il est clair que le projet de loi C-17, sous ses dehors progressistes, cherche à harmoniser la loi canadienne avec celle du pays « démocratique » ayant le plus haut taux d'emprisonnement au monde, en grande partie pour des condamnations reliées aux drogues : les États-Unis d'Amérique (701 prisonniers par 100 000 habitants, 116 au Canada). Cette loi plaira au crime organisé, puisqu'elle fera monter les prix. Et la police fera exploser les statistiques sur les arrestations de « trafiquants » en coinçant un maximum de petits consommateurs qui font pousser leur herbe. Loin de réduire la prohibition, cette loi va plutôt lui donner des ailes. À moyen terme, les flics demanderont plus de budget et les constructeurs de prisons privés se frotteront déjà les mains. Et ce sont encore les fumeurs de pot qui payeront le plus gros de la note.

JEAN-MARIE LALIBERTÉ

Campements militants temporaires



NOMBREUX SONT LES MOUVEMENTS SOCIAUX qui mettent sur pied des campements, comme les étudiants chinois sur la place Tiananmen en 1989. En Europe et ailleurs, la campagne No Border lancée en 1999 pour dénoncer les expulsions des immigrants a elle aussi installé des campements temporaires, sur des frontières, près d'aéroports, etc. (pour information, voir: <www.noborder.org>). Le mouvement altermondialiste n'est pas en reste, avec son campement de la jeunesse, en marge du Forum social mondial, qui a rassemblé cette année environ 30 000 campeurs à Porto Alegre (voir *Le Couac*, mars 2005). Dans le cadre des mobilisations contre le sommet du G8 à Évian, en 2003, des anarchistes de France et d'ailleurs ont organisé le Village alternatif anticapitaliste et antiguerre (VAAAG), un campement qui, au plus fort de la mobilisation, comptera environ 4 000 résidents temporaires. Le village, divisé en plusieurs quartiers (*barrios*) structurés autour de cuisines populaires, permettait aux militantes et militants de pratiquer l'autogestion de leur vie collective, de s'informer et de débattre lors des conférences,

ateliers et projections de films, et de célébrer le plaisir d'être ensemble lors de concerts et de fêtes nocturnes.

On peut se faire une idée de l'intensité de cette expérience, ainsi que des débats qu'elle a soulevés, en lisant l'ouvrage collectif *Le VAAAG: Une expérience libertaire* (disponible uniquement à la librairie l'Insoumise, 2033, Boul. St-Laurent, à Montréal). En plus d'une série de témoignages portant sur divers problèmes — comme l'autogestion, les bruyants fêtards, le sexisme, la coordination avec les actions directes, les enfants —, on y retrouve aussi l'histoire de la naissance du projet, et des documents comme les appels à la mobilisation et la charte de fonctionnement. Au Québec, un campement de la jeunesse est mis sur pied chaque été depuis peu, où militantes et militants se retrouvent pour tester leurs principes autogestionnaires, tisser des liens, et parler politique, stratégies et tactiques. Ce campement aura lieu cet été en août, et on consultera le Centre des médias alternatifs du Québec pour obtenir de l'information (<www.cmaq.net>).

FRANCIS DUPUIS-DÉRI

Collectif, *Le VAAAG: Une expérience libertaire*, France, Éditions No Pasaran/Éditions du Monde libertaire, 2003, 142 p.



Échec à la gestapo, Rock Mastard 1 (Lombard) de Boucq et Belkrouf.

À l'attaque, Un conte de l'Estaque (Emmanuel Proust) de R. Guédiguian et S. Dorange.

Ni dieu ni maître, Carmen Cru 4 (Fluide Glacial) de Lelong.

Ces trois albums sonnent la charge de la BD coup de poing. D'abord avec ce pastiche de BD d'aventure à rebondissements multiples où des néonazis recherchent des vestiges du sperme de Hitler chez des pygmées anthropophages... Créationnistes s'abstenir! Ensuite, on plonge chez une truculente famille marseillaise vivant des revenus d'un garage. Cette peinture cinématographique où les cinéastes, en parallèle, questionnent leur scénario, s'avère démente et joyeusement peinturlurée. Acculée à la faillite par un gros client qui, bien que riche, se combine une faillite de façade, la tribu de garagistes, femmes et hommes, règle ses comptes... de banque et de société! Troisièmement, la réapparition de la teigneuse petite vieille, Carmen Cru, qui compte ses abattis aux alentours, convient parfaitement au décidé *Ni dieu ni maître!* La finale, avec une non-interview d'un torchon qui tartine sur l'âge et le gâtisme, harponne le média

décoratif.

La philosophie dans la baignoire, Le Minuscule Mousquetaire 2 (Dargaud, coll. poisson pilote) de Sfar.

La communauté des magiciens, Grand Vampire 5 (Delcourt) de Sfar.

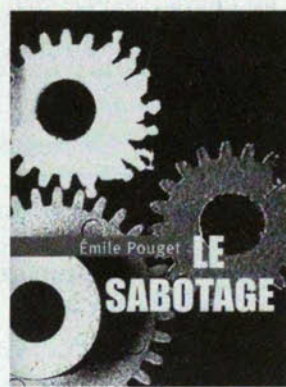
Et les pères Noël verts, Petit Vampire 6 (Delcourt) de Sfar.

La machine à laver la cervelle, Sardine de l'espace 3 (Bayard) de Guibert et Sfar.

Après avoir fait un gros plouf dans la mare des quêtes spirituelles juives qui le tarabustaient dans le *Chat du Rabbin* (Dargaud), Sfar, auteur iconoclaste et prolige — qui semble naviguer entre improvisation poétique et intense réflexion — récidive ici avec la sexualité mâle. Son anti-héros se balade dans le fond d'une baignoire à la recherche de la bonde qui le ramènera en terrain sec... En attendant, parfaitement nu, il surnage dans des eaux bien agitées. La fluidité du trait de Sfar sublime ces quelques errances sur la virilité. Avec son Vampire adulte, l'auteur enfonce le pieu de la sexualité avec, pour toile de fond, une terrible chasse aux sorcières. Avec Petit Vampire, c'est la croyance au Père Noël qui s'en trouve tourneboulée. Notamment, ce sont de vieux curieux qui sont astreints à fabriquer des cadeaux chargés d'illusions (tel un crucifix et une machine pour courir sur place!). Au rayon jeunesse, réitérons le bonheur rebelle de la lecture pirate de cette Fifi Brindacier qu'est Sardine... Non au dressage des enfants!

VALENTIN TARDI

Quelques grains de sable



À L'HEURE OÙ PLUSIEURS EMPLOYÉS NON SYNDIQUÉS de chez Walmart et d'ailleurs ont conscience de leur exploitation et de l'irrespect que manifestent leurs employeurs, *Le sabotage* d'Émile Pouget montre qu'il a encore toute sa pertinence. Ce court texte fut originellement publié en 1898 dans *L'Almanach du Père Peinard*, un périodique de tendance libertaire, très satirique et très critique, qu'éditait Pouget. Le sabotage est un véritable

traité de désobéissance, expliquant aux ouvriers et employés comment faire pression sur les patrons sans recourir à la grève. Le sabotage part d'un syllogisme simple: considérant que, selon les patrons, le travail est une marchandise; considérant que le prix d'une marchandise est fonction de la qualité et de la quantité de travail investies; par conséquent, à mauvaise paye, mauvais travail! À partir de ce raisonnement, tout est possible pour réduire la productivité, la qualité des produits et embêter les patrons: le machiniste fera s'enrayer sa machine; la couturière coudra les poches des vestons; le boulanger fera les pains plus gros; le cuisinier servira des portions plus généreuses; le garçon coiffeur ne nettoiera pas la boutique; etc.!

Plus que la simple grève du zèle, le sabotage relève de la résistance passive qui, exercée collectivement, peut se transformer en puissant instrument de subversion. Dans son langage bien à lui, le père Peinard affirme: «le sabotage, c'est le tirage à cul conscient, c'est le ratage d'un boulot, c'est le grain de sable roulardement fourré dans l'engrenage minutieux pour que la machine reste en panne, c'est le coulage systématique du patron... tout ça pratiqué en douce, sans faire de magnés, ni d'épates.» Un travail de sape, quoi.

MS

Émile Pouget, *Le sabotage*, Éditions Mille et une nuits, Paris, 2004, 111 pages. Aussi disponible en brochure photocopiée à la librairie l'Insoumise.

Saint-Luc Lavoie

Le 15 mars, Brian Mulroney a subi une chirurgie à l'Hôpital Saint-Luc du CHUM. Convalescent mais lucide, il aurait déclaré: «Outre-mont parti pris pour l'emplacement du futur CHUM, j'avoue que la voie de Saint-Luc est à prendre en considération».

Nouveau règlement

«Depuis le début de l'année, l'action du gouvernement se résume à l'annulation de décisions dès qu'elles sont prises» (*Le Devoir* 13-3). Patapouf recule tellement souvent qu'il envisage de se faire installer un avertisseur sonore pour véhicule lourd.



Heavy dirty sounds, de Navajo code talkers (Boogie Van/Local)

Même au sein de l'underground québécois, cet album survolté et original passe quasi inaperçu. À tort, car ce groupe résiste à tous les clichés avec son style garage risque-tout, incluant l'expérimental, avec des phrasés hypnotiques et des déliés, notamment au tuba, qui oxygène l'espace enflammé. Le disque correspond à leur prestation live: bondissant!

24 images/seconde, de La Ruda salska (Indica/Outside)

Ouvert à double tour, de La Rue kétanou (Indica/Outside)

Des nouvelles de la Vieille France?! Voici deux licences-amitiés du label montréalais Indica. Autant de voix hexagonales explicitement combatives. Pour la Ruda, voici un énième album hard rock ska alternatif qui saute la barrière des genres à grand renfort de guitares effets et d'un triplet de cuivres. Dans un texte, ils s'exclament: *Dans mes cheveux en bataille/ J'ai pris la mèche pour foutre le feu dans mon esprit...* Pour La Rue, un simple trio guitare acoustique, accordéon et cagette-boîte de bois percussive, la proximité de cette poésie, vaille que vaille, frappe d'émblée. Ces petits bouts de live frétilent d'une musique hyper rythmée, propre à souligner leurs charges textuelles. Irrépressibles et libertaires sont leurs chants (*Altitude*, *On s'em-mène*, *Les mots*) et leurs rêves farouches.

RAMON VITESSE

abonnez-vous dès maintenant!

L'AUT'JOURNAL

avec une apostrophe pour apostropher

Le Couac

un drôle d'oiseau

LE MOUTON NOIR

plus mordant que le loup

je m'abonne à l'aut'journal

10 numéros: 30 \$ 20 numéros: 45 \$

abonnement de soutien: 75 \$ ou plus

abonnement de groupe: 50 € l'exemplaire

(taxes incluses)

Faites parvenir votre chèque à: l'aut'journal

3575, Saint-Laurent, bureau 117, Montréal (Québec) H2X 2T7

je m'abonne au COUAC

1 an SPÉCIAL: 25 \$

abonnement institutionnel et de soutien: 60 \$

abonnement de groupe (1 an, 10 copies par parution): 260 \$

abonnement à l'étranger 1 an: 50 \$

(taxes incluses)

Faites parvenir votre chèque à: Le Couac

C.P. 222 Succ. D, Montréal (Québec) H3K 3G5

je m'abonne au mouton noir

individu: 20 \$ organisme à but non lucratif: 25 \$

entreprise ou institution: 40 \$

abonnement cadeau (1 an): 20 \$

de soutien: _____ \$

(taxes incluses)

Faites parvenir votre chèque à: Éditions du Berger blanc

C.P. 113, Rimouski (Québec) G5L 7B7

nom: _____

adresse: _____

ville: _____ code postal: _____

téléphone: _____ télécopieur: _____

courriel: _____

Je rêve...
J'accuse!
J'agis.

on mesure

la liberté de presse

à son indépendance

votre soutien fait notre différence

lecouac@vif.com • mouton@moutonnoir.com • info@lautjournal.info



MUSIRONIE
samedi 18h30
101,5 FM

Pratte-à-penser

Par le site Internet de La Grosse Presse, on peut poser des questions à l'éditorialiste en chef André Pratte, qui prend toujours le temps de répondre. Cela donne des situations plutôt comiques où l'on dirait que l'éditorialiste répand sa sagesse et sa connaissance au bon peuple. Le Couac a décidé de jouer le jeu et a posé une question à l'Omniscient:

Question: Je suis une fidèle lectrice de La Presse, quotidien dont j'apprécie l'intégrité, la polyvalence et qui a su évoluer avec le temps. Je vous lis donc régulièrement, M. Pratte, et tombe en général bien d'accord avec vous.

Quelque chose m'inquiète cependant: depuis quelque temps, quand je fais référence à l'un de vos éditoriaux sur le CHUM-Outremont ou sur les performances du gouvernement de Jean Charest, on remet souvent en doute vos propos, on parle même à votre égard de parti pris. J'avoue que je ne sais plus que penser. Que puis-je répondre à vos détracteurs?

Lucie Paré

Et voici sa réponse flamboyante:

Mme Paré,

On ne peut empêcher les gens d'avoir leur opinion. Cependant, j'inciterais certains de mes critiques à lire attentivement les textes que j'ai écrits sur la question. On a souvent dit que je faisais « la promotion » du site Outremont.

Or, ce ne fut jamais le cas. Je me suis montré favorable au projet, en effet (comme beaucoup d'autres gens), mais en exprimant toujours la

réserve que le projet ne devait pas coûter excessivement cher et que les problèmes de sécurité devaient être réglés.

Dans mes deux derniers textes sur la question, j'ai invité les intervenants à se rallier au choix du gouvernement, qu'il s'agisse d'Outremont ou, comme c'est désormais probable, de St-Luc. Bref, rien qui ne justifie les médisances que certains expriment à mon endroit.

Merci de m'écrire,

André Pratte

Le grand éditorialiste aurait intérêt à se relire quelques fois. Car il a bel et bien écrit, au mois de février et alors qu'il était déjà évident que le projet Lacroix était une fumisterie: « Le projet n'aurait pas la même envergure sur le site Saint-Luc, ce qui nous fait préférer le projet Outremont ». (La Presse 08-2-05). Et au mois de novembre 2004, il ne semblait pas du tout se préoccuper de sécurité lorsqu'il décrit le site Outremont en termes enchanteurs:

« Outre son extraordinaire potentiel scientifique, le projet Lacroix comporte d'autres avantages marqués sur Saint-Luc. Le terrain choisi est tellement vaste qu'il permettra d'entourer les édifices d'un environnement de qualité, fait d'espaces verts et de grandes places. Un tel milieu sera certainement plus propice à la réflexion et à la guérison que l'angle René-Lévesque/Saint-Denis! De plus, la construction du CHUM sur le site de la gare de triage Outremont fournira l'occasion de revitaliser un coin de Montréal que l'industrie ferroviaire a littéralement dévasté. » (La Presse, 27-11-04)

QUE RESTE-T-IL DE SARTRE?



Avis de recherche

Les autorités sont à la recherche du projet de ZLÉA, disparu sans laisser de traces alors qu'il devait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Absurdité à trois sous

Un contribuable canadien a reçu un remboursement d'impôt de 3 sous. On y avait joint ce mémo: « N'oubliez pas de recycler cette feuille ».

Idée lumineuse

André Boulanger, pédégé d'Hydro-Québec Distribution, déclarait dernièrement que le Québec engrangerait chaque année 5,3 milliards de \$ de plus si la société d'État pouvait se soustraire au principe du bloc d'électricité patrimonial, qu'il juge « anachronique ». Ces nouvelles rentrées d'argent permettraient au Québec d'offrir aux États-Unis et aux multinationales des tarifs beaucoup plus avantageux pour leurs besoins.

Dernier occupant retrouvé

La direction de l'UQÀM annonce avoir retrouvé le dernier étudiant qui occupait le pavillon Hubert-Aquin. Caché dans un local de service pour l'entretien des ascenseurs, au dernier étage du bâtiment, le fier résistant en est sorti très amaigri et la barbe longue. Il a aussitôt demandé: « L'ANEQ* a-t-elle obtenu la gratuité scolaire? »

L'Hilare Rampant.

*Association nationale des étudiants du Québec, dissoute en 1994.



Musique peu ordinaire...

Lundi 22h00
L'Oreille cassée:
musique avariée

Samedi 16h00
L'Homme Scalp:
musique du monde ordinaire

Dimanche 23h00
Fais-le toi-même:
musique domestique



CKRL MF 89.1 à Québec
câble 89.5
www.ckrl.qc.ca



Les institutions anglophone: une iniquité historique

AU MOMENT OÙ LE MINISTRE DE LA SANTÉ, Philippe Couillard plantait encore le dernier clou dans le cercueil du CHUM-Outremont, André Pratte remontait aux créneaux pour défendre le CHU-McGill (La Presse/ 20-3). C'est son droit. Mais, comme d'habitude, ses arguments sont fallacieux. *Pratte se scandalise parce que le président de la SSJB, Jean Dorion, s'est permis de demander: « Pourquoi le McGill University Health Center devrait-il être financé au même niveau que le CHUM? » *Et le docteur Yves Lamontagne, président du Collège des médecins, qui va jusqu'à porter sur la place publique un débat qui se faisait jusqu'ici en privé, entre « personnes chuchotantes ». Il a « osé », écrit Pratte, réfléchir tout haut sur le sujet: « Avons-nous besoin d'un seul ou de plus d'un CHU à Montréal? ». Sacrilège.

Et là, l'éditorialiste nous sert le mythe usé des sacro-saintes institutions anglophones, intouchables parce que la « communauté » les a « bâties » elle-même. Un des mythes préférés de Lysiane Gagnon qui nous le ressort à répétition, avec une belle régularité. « Mais il ne faut pas gratter longtemps pour découvrir, alimentant ce questionnement, des vieux réflexes d'hostilité et de jalousie à l'égard des institutions, prospères et prestigieuses, que la communauté anglophone a bâties au fil des décennies », écrit André Pratte. C'est bien connu, nos bons colonisateurs capitalistes anglo-protestants ont doté leur communauté d'institutions « prospères et prestigieuses » parce qu'ils étaient des philanthropes visionnaires et économes, alors que les franco-catholiques insouciantes dépensaient leur fric à bâtir des églises ostentatoires et à se saouler la gueule dans les tavernes.

La vérité c'est que les « barons voleurs » anglo-protestants et leurs descendants, se sont partagé les richesses naturelles, le monopole du transport des marchandises et le commerce, en graissant généreusement les rouages du pouvoir politique, quand ils n'étaient pas eux-même ce pouvoir politique. Ils ont eu la générosité infinie de verser les surplus de leurs immenses fortunes pour doter la communauté anglophone « d'institutions prospères et prestigieuses », un excellent moyen de polir leur image publique en érigeant une façade légitime à leur privilèges. Big Deal! Mais si le prolétariat « canadien-français » n'avait pas les moyens de construire des « institutions prospères et prestigieuses », est-ce parce que ses membres étaient issus d'une race inférieure ou parce qu'ils ont été écartés du pouvoir et payés des salaires de famine, à peine suffisants pour subvenir à leurs besoins élémentaires?

Si nos philanthropes avaient eu la générosité de doter l'ensemble de la communauté d'institutions publiques, nous devrions effectivement recon-

naître leurs grand mérite. Mais ce ne fut pas le cas. La majorité francophone n'avait pas accès aux nombreuses institutions « prestigieuses » financées par la bourgeoisie capitaliste anglo-montréalaise. Speak white. Quand les institutions de la minorité dirigeante écrasent par leur prestige celles de la majorité de la population, il faut bien admettre que la prospérité des uns s'est faite au dépend des autres. En assurant à grands frais la prospérité des institutions anglophones, la majorité francophone continue à payer la facture d'une injustice historique.

Montréal a-t-elle besoin de un ou de deux CHU? La question est tout à fait pertinente. Pourquoi le CHUM ne pourrait-il pas offrir aussi des services en anglais? Pourquoi les hôpitaux anglophones du ROC seraient-ils capables de soigner les Franco-canadiens, et leurs homologues québécois trop incompetents pour s'occuper des Anglo locaux? De plus, la construction d'un seul CHU permettra d'économiser une somme considérable, que Québec pourrait réinvestir en bonne partie dans le CHUM, et doter enfin Montréal d'une institution francophone « prospère et prestigieuses ».

Pour ajouter du poids à son argumentation, André Pratte avance que: « La faculté de l'Université McGill et ses hôpitaux affiliés comptent parmi leurs dirigeants, leurs médecins et leurs patients de très nombreux francophones » (assimilés). N'est-ce pas là une raison supplémentaire pour construire un seul CHU francophone? Ne serait-il pas normal que les étudiants en médecine de McGill puissent « évoluer » dans un hôpital francophone, qui dispense aussi des services en anglais, puisqu'en théorie, ils devraient faire carrière au Québec?

Et l'argument suprême d'André Pratte pour construire le CHU-McGill: « Ne pas construire le nouvel hôpital de McGill serait d'autant plus inique que l'idée même d'un « mégahôpital » est née chez les anglophones il y a douze ans ». Brillant. Selon Pratte, on ne construit pas un hôpital pour répondre aux besoins de la population, mais pour récompenser celui qui a ramené l'idée des États-Unis le premier.

Le nouveau mégahôpital anglophone devra être construit pour les bonnes raisons, c'est-à-dire répondre aux besoins de la population, et non pas pour repolir artificiellement à grands frais le lustre ternissant de l'Université McGill. Pour ce faire, ses promoteurs devront démontrer que le CHUM et le réseau anglophone actuel seront incapables d'y parvenir. Car, s'il y a une leçon à tirer de la grande « philanthropie » anglophone, c'est bien: charité bien ordonnée commence par soi-même.

JACQUES BOUCHARD